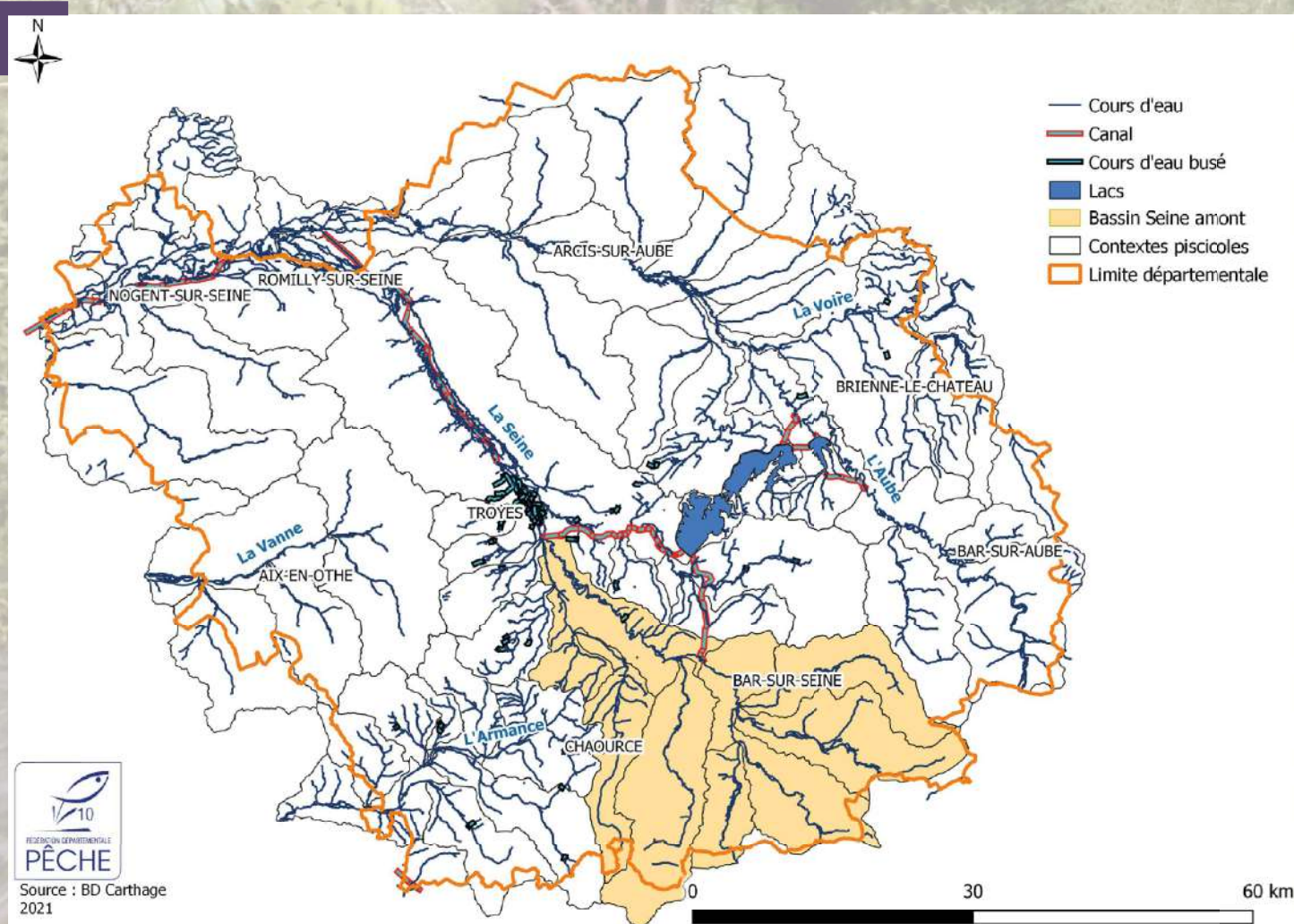


BASSIN SEINE AMONT



**PLAN DÉPARTEMENTAL
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCOLES (PDPG)**

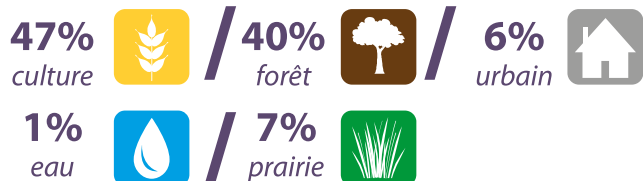


SEINE COURT-CIRCUITÉE, MARVE ET HOZAIN, SARCE, SEINE AMONT, LAIGNES, ARCE ET OURCE.

ÉLÉMENTS CLEFS DE LA RÉGION :



Occupation des sols



État de qualité des masses d'eau (DCE)

► (16) masses d'eau :

Qualité écologique

(4) **Bon** / (10) **Moyen** / (1) **Médiocre** / (1) **Mauvais**

Qualité chimique

(15) **Bon** / (1) **Mauvais**

► Problématiques déclassantes : phytosanitaires / HAP / Sat O2 / IBD / I2M2 / PO43- / PHOS / NO3



Domaine piscicole

- (3) contextes salmonicoles
- (4) contextes intermédiaires



Gestionnaires

- (10) AAPPMA
- (6) Sociétés de pêche privées



Objectifs de gestion piscicole

- (0) contexte en gestion «Patrimoniale»
- (6) contextes en gestion «Raisonnée»
- (1) contexte en gestion «d'Usage»



Facteurs limitants récurrents

► (2) contextes à enjeux quantitatifs forts : Arce et Sarce



Barrage



Travaux



Dérivation



Viticulture



Rejets



Qualité du peuplement piscicole

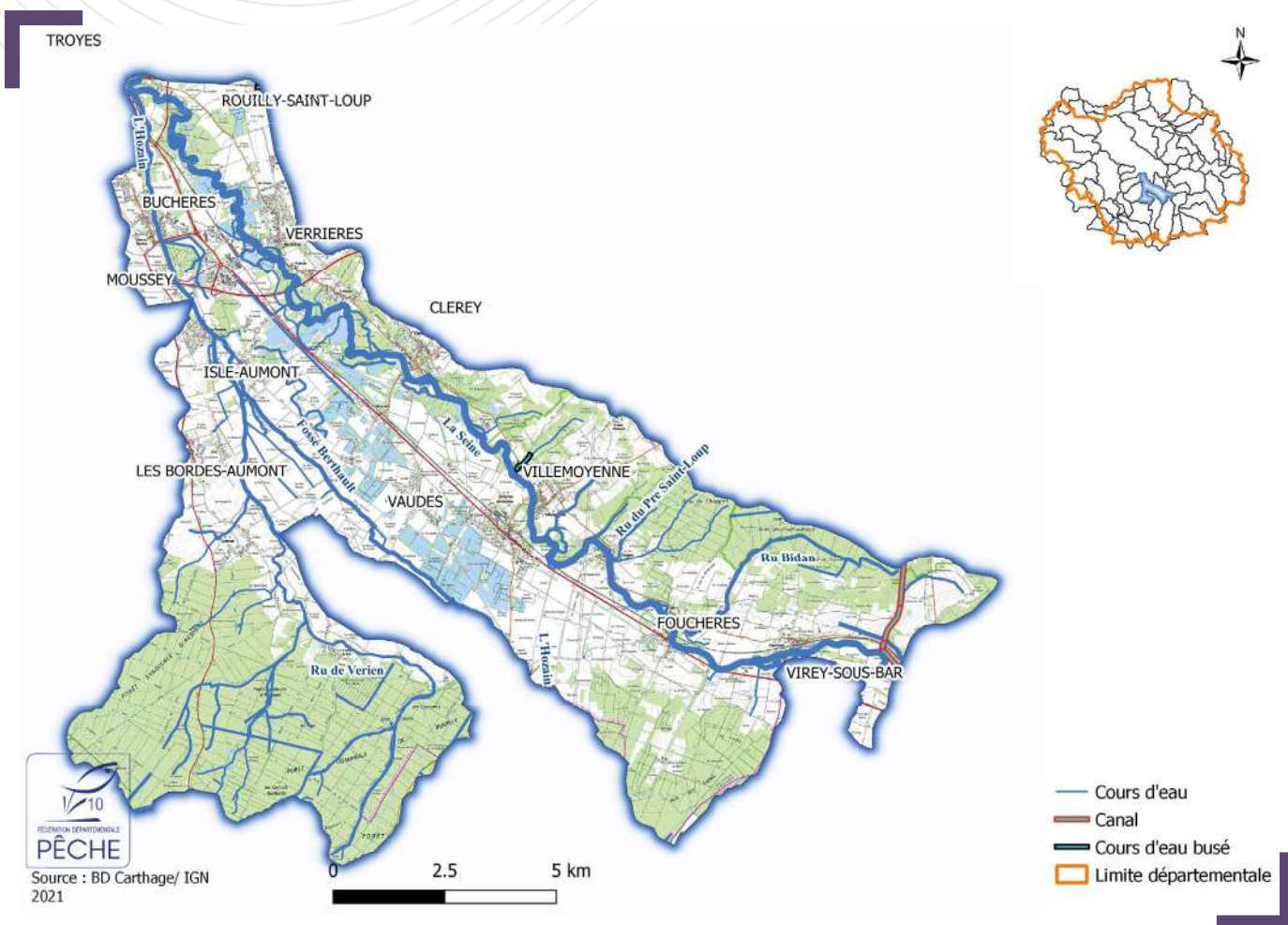


État de fonctionnalité des contextes





LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé au Sud-est de Troyes, le contexte de la Seine court-circuitée comprend une partie de l'axe Seine et de l'hozain, affluent en rive gauche. Ce contexte est dominé par des forêts sur le bassin de l'hozain et par des cultures à proximité du lit majeur de la Seine. Il s'agit d'un secteur dit « intermédiaire » où la truite fario et le brochet sont les espèces repères. Sur le plan halieutique, les cours d'eau de ce contexte sont classés en 2^{ème} catégorie piscicole à l'exception de la Seine à l'amont du pont de Fouchères qui est classée en 1^{re} catégorie. Les inventaires par pêches électriques montrent la présence des espèces attendues théoriquement. Les cohortes observées indiquent que les espèces repères, brochet et truite fario, sont en capacité d'effectuer leurs cycles biologiques. Néanmoins, les faibles abondances traduisent la difficulté de ces espèces à se reproduire efficacement. Le tronçon n'est pourtant pas exempt de toutes perturbations ; la continuité écologique est remise en cause par les nombreux aménagements recensés ; le prélèvement du canal d'amenée pour le Lac d'Orient modifie le régime hydrologique de l'axe Seine.

Le contexte est classé en tant que milieu « **Très perturbé** ». Les pistes d'améliorations sont diverses : rétablissement de la continuité écologique, mise aux normes des stations d'épuration, limitation de l'expansion de la populiculture et restauration de la dynamique latérale et des écotones bordant le lit majeur par une flexibilité du règlement d'eau du lac réservoir Orient.



La Seine (Bréviandes)

Limites du contexte

Depuis la prise d'eau du canal d'amenée du lac d'Orient en Seine jusqu'à la confluence avec le canal de Saint-Julien (exclus).

Affluents inclus dans le contexte

L'Hozain / le Ru de Vérien / le Ru de Bidan

Longueur du réseau hydrographique

La Seine B = 32,7 km
(62 km avec les affluents)

Surface du contexte

151 km²

Hydrologie

Deux stations de référence sur le contexte :

Station aval à Troyes H0800010 :

- **QMNA5** = 5,2 m³/s
- **Module** = 31 m³/s
- **Q2** = 110 m³/s

Station amont à Courtenot H0400020 :

- **QMNA5** = 3 m³/s
- **Module** = 16 m³/s
- **Q2** = 76 m³/s

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : 1 forage pour 28 734 m³ en 2018
- **AEP** : 3 captages pour 3 362 861 m³ en 2018

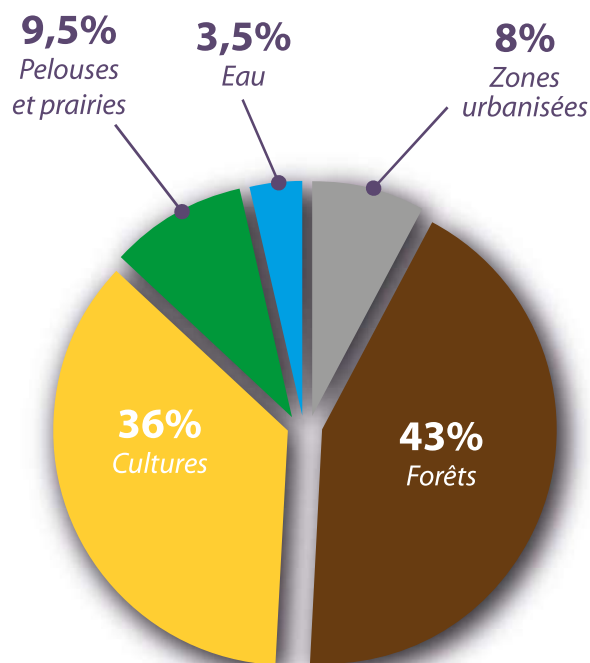
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 143 m NGF
- **Altitude aval** = 110 m NGF
- **Pente** = 1,02 ‰
- **Obstacle** = 8 obstacles référencés au ROE sur le cours principal pour 12,5 m de hauteur de chute (24 ouvrages référencés sur le contexte).
- **Taux d'étagement** = 37 % (valeur minimisée).

Géologie

La Seine court-circuitée s'écoule successivement sur de l'argile d'Aptien, de l'argile et du sable vert de l'Albien et des marnes de Brienne de l'Albien.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Bréviandes / Buchères /
Fouchères / Isles-Aumont /
Les Bordes-Aumont / Moussey /
Rouilly-saint-Loup / Vaudes / Verrières /
Villemoyenne / Virey-sous-Bar



Assainissement

Collectif :

Verrières 9500 EH
 Saint-Thibault 700 EH
 Les Bordes-Aumont-Bray 440 EH
 Fouchères 950 EH
 Courtenot 300 EH
 Virey-sous-Bar 900 EH

Non Collectif : Présence

ICPE

20 ICPE : 8 A / 8 E / 4 NC

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA) & Troyes Champagne Métropole (TCM)

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS

SDAGE

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR7 : La Seine** du confluent de la Sarce au confluent de la Vienne avec objectif de bon état global pour 2015. État écologique **Moyen** (mesuré avec problématique polluants spécifique) et **Bon** état chimique (mesuré).

- **FRHR7-F0--0250 : Ru de Bidan** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Moyen** (modélisé) / **Bon** état chimique sans ubiquistes (extrapolé).

- **FRHR9- : L'Hozain** avec objectif de bon état global pour 2021. État écologique **Moyen** (mesuré avec problématique polluants spécifique) / **Bon** état chimique (mesuré).

- **FRHR9-F0720600 : Ru de Vérien** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Moyen** (mesuré) / **Bon** état chimique (extrapolé).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1 et 2 :**

- **La Seine** (cours d'eau, annexes hydrauliques, bras et autres dérivations) de sa source à la mer.

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1 :**

- **La Seine** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de la confluence avec l'Arce à Merrey-sur-Arce au pont de Fouchères.

- **L'Hozain** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario) de sa source à Lantages jusqu'à la confluence avec la Seine.

- **Le Ru de Vérien** (Chabot / Vandoise) de l'aval du pont de la RD85 à Montceaux-lès-Vaudes jusqu'à la confluence avec l'Hozain à Cormost.

- **Frayère liste 2 :**

- **La Seine** (Brochet) du pont de Fouchères à la confluence avec la Hurande à Saint-Julien-les-Villas.

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 :** Non
- **Réserve naturelle :** Non
- **Arrêté de protection de biotope :** Non
- **ZNIEFF I (3) :** ID Régional (9503/8916/8939)
- **ZNIEFF II (1) :** ID Régional (8937)
- **Réservoir biologique :** Non
- **RAMSAR (1) :** ID_Nat FR7200004

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation :** Oui
- **Enjeux de Restauration :** Oui



GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME

Classement piscicole

- 2^{ème} catégorie pour l'ensemble des cours d'eau, de la délimitation aval du contexte (Bréviandes) jusqu'au pont de Fouchères.
- 1^{ère} catégorie pour la Seine, du pont de Fouchères à Courtenot.

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciprocaire :**
 - **Bréviandes** (231 membres en 2019)
 - **Chappes** (67 membres en 2019)
 - **Cléry** (34 membres en 2019)
 - **Virey-sous-Bar** (150 membres en 2019)
- **AAPPMA non réciprocaire :** Non
- **Société de pêche privée :**
 - **La « Patroclienne »** de Saint-Parres-lès-Vaudes (env. 40 membres)
 - **Fouchères** (env. 50 membres)

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

- **Réserve de pêche (par arrêté préfectoral) :** Section de Seine depuis le déversoir de la centrale hydroélectrique jusqu'au pont de la RD28 à Ville-moyenne/ Saint-Parres-lès-Vaudes (150 m).
- **Interdiction temporaire de pêche :** Bras de la vieille Seine dans sa totalité, situé en rive droite de la Seine sur Ville-moyenne et Saint-Parres-lès-Vaudes.

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage

Empoisonnement

- **AAPPMA Chappes :** env. 280kg de Truite arc en ciel, 40 kg de truite fario, 40 kg de saumon de fontaine en 2019.
- **AAPPMA Bréviandes :** 30 kg de perche commune, 50 kg de sandre, 170kg de brochet, 30 kg de truite arc en ciel, 50 kg de tanche, 50 kg de gardon, et 300kg de truite fario en 2019.
- **AAPPMA Virey-sous-Bar :** env. 500-600 kg de truite arc en ciel par an.
- **AAPPMA Cléry :** env. 150 kg d'un mixte de truite arc en ciel et fario par an.
- **Société privée La « Patroclienne »** environ 140 kg de truite fario et 40 kg de grosses truite arc en ciel par an et quelques lâchers de poissons blancs (cyprinidé).
- **Société privée de Fouchères** lâcher d'un mélange avec un ratio de 25 % de truite arc en ciel et 75 % de truite fario par an.



La Seine (Courtenot)



PEUPEMENT PISCICOLE

Domaine piscicole

Intermédiaire

Espèce repère

Truite fario et Brochet

Espèce cible

Anguille

Zonation piscicole (Huet,1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Ombre / B6+

Inventaire piscicole

7 stations au total :

- 2 stations sur l'Hozain
- 5 stations sur la Seine

Espèces observées sur le contexte

Ablette / Anguille / Barbeau fluviatile /
Brochet / Blageon / Carpe miroir / Chabot / Che-
vesne / Épinoche / Gardon / Goujon /
Hotu / Loche franche / Lamproie de planer /
Ombre commun / Perche commune /
Perche soleil / Rotengle / Truite fario /
Truite arc-en-ciel / Tanche / Vairon / Vandoise

Espèces dominantes du contexte

Chabot / Chevesne / Gardon /
Loche franche / Vairon

Espèce amphihaline

Anguille

Espèces exotiques envahissantes (EEE)


Perche soleil

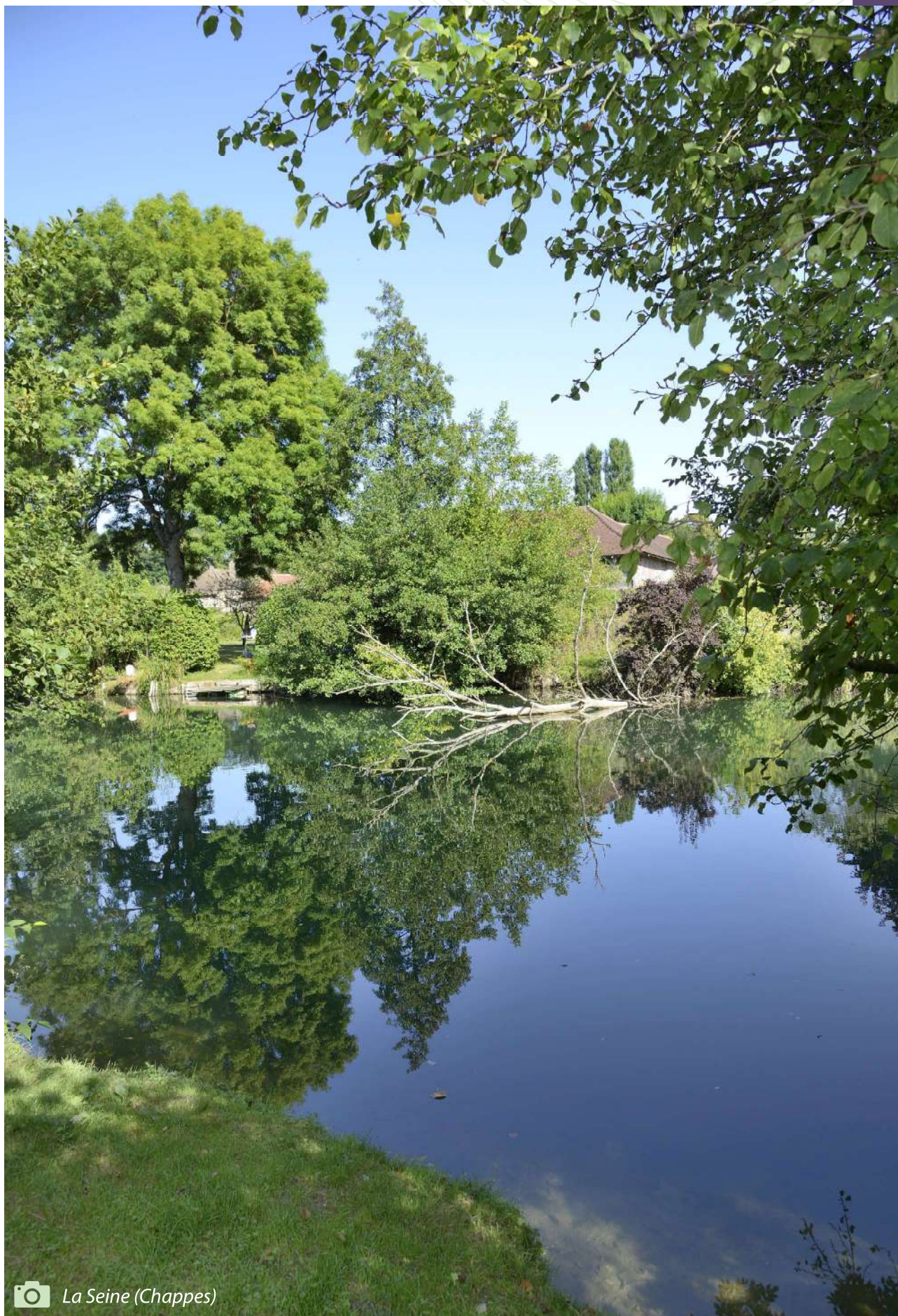
**Biotypologie théorique /
Biotypologie observée**

B6+ / B6+

Abondances faibles pour la plupart des espèces
mais bonne diversité spécifique.



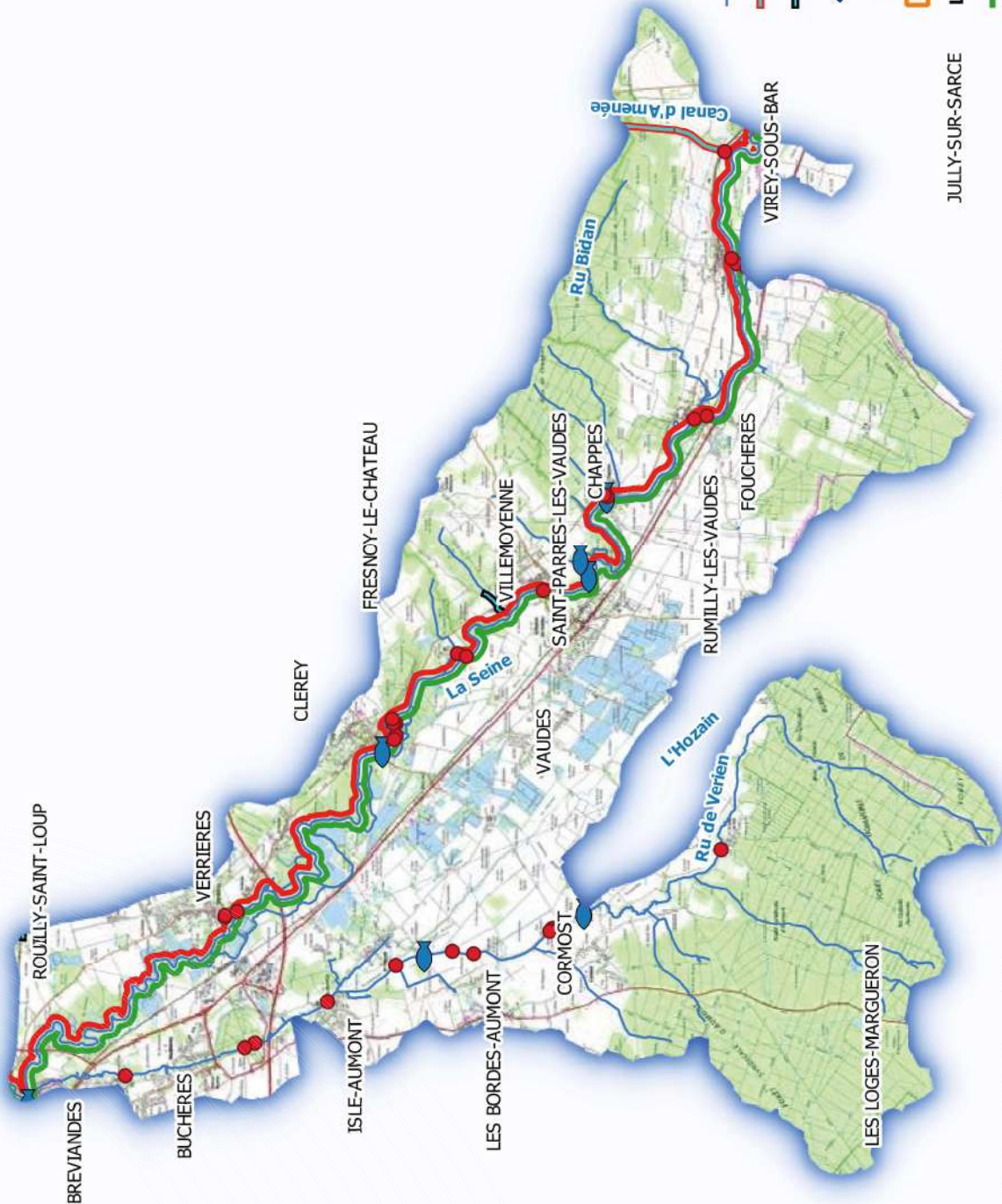
 La Sarce (Virey-sous-Bar)



 La Seine (Chappes)



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



- Cours d'eau
- Canal
- Cours d'eau busé
- Données piscicoles
- Référentiel des Obstacles à l'Écoulement
- Limite départementale
- L.214-17 Liste et Liste 2
- Tronçon en Liste 1
- Tronçon en Liste 2

JULLY-SUR-SARCE



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021

FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



- Cours d'eau
- Canal
- Cours d'eau busé
- Arrêté de protection frayère liste 1 et 2**
- ▬ Frayère en liste 1
- ▬ Frayère en liste 2
- Réserve de pêche 2020**
- ▬ Réserve de pêche
- ▬ Réserve de pêche
- ▭ Limite départementale



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021

DIAGNOSTIC



Facteurs limitants



8 ouvrages bloquants sur le contexte : Moulin de Verrières, déversoir de Villemoyenne, Moulin de Chappes, Fouchères, Château de Courcelles, ouvrages de Courtenot, Virey-sous-Bar et Moulin de la Vacherie.



Berges fortement artificialisées en milieu urbain et péri-urbain contraignant le cours d'eau dans sa mobilité latérale et sa capacité à déborder.



Prise d'eau par canal d'amenée pour le lac réservoir de la Forêt d'Orient. Impact du régime hydraulique de la Seine court-circuitée et fonctionnalité des annexes hydrauliques.



Forte présence de plans d'eau et étang dans le lit majeur de la Seine.

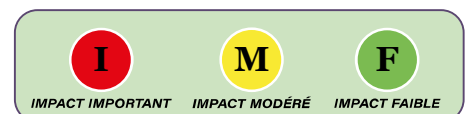


Impacts sur l'espèce repère

	RECRUTEMENT	CROISSANCE	ACCUEIL
8 ouvrages bloquants	I M	I M	I M
Berges fortement artificialisées	F I	F M	M I
Prise d'eau par canal	I	M	F
Forte présence de plans d'eau	I M	F F	M M



État fonctionnel 2021



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



STABLE

PRÉCONISATION D' ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Inventaire de toutes les noues présentes sur le contexte et diagnostic de leurs fonctionnalités.

Évaluation du débit minimum biologique (DMB) requis pour réduire l'influence du prélèvement du canal de dérivation sur la Seine court-circuitée.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Conservation des habitats boisés immergés qui ne constituent pas d'obstacles majeurs à l'écoulement.

Acquisition foncière et ou mise en place de gestion pour conserver ou favoriser des habitats boisés naturels dans le lit majeur.

Hydromorphologie de l'Hozain : Restauration de la dynamique des écoulements pour favoriser la diversification des habitats : création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques.

Administratif & Réglementaire

Réduction des pollutions ponctuelles domestiques : Les rejets doivent être conformes aux normes d'assainissement collectif et ne pas perturber le milieu.

Variation plus naturelle des débits : Meilleure prise en compte des périodes de reproduction du brochet et de la truite par le respect d'un débit minimum biologique à inclure dans les modalités de gestion des lacs réservoirs.



Réponse du milieu



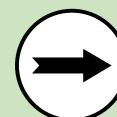
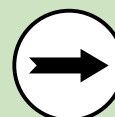
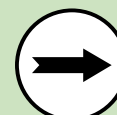
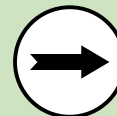
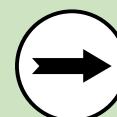
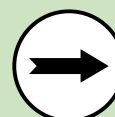
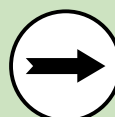
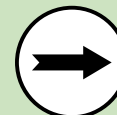
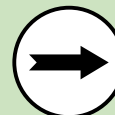
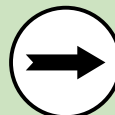
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE



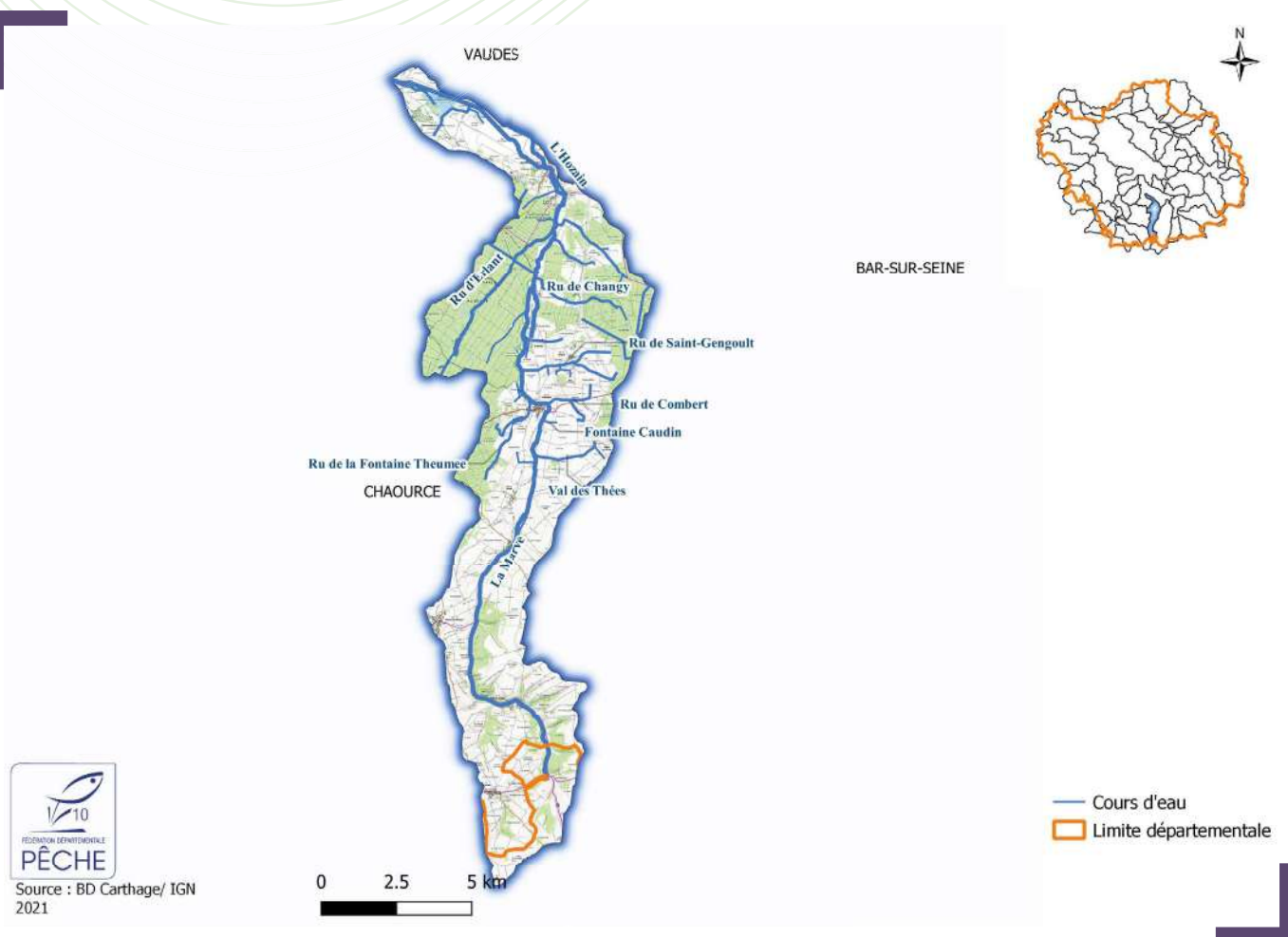
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé au Sud du département en rive gauche de la Seine, le contexte Marve-Hozain est composé de multiples chevelus au sein d'un bassin-versant tout en longueur. Il est caractérisé par un réseau de cours d'eau de seconde catégorie piscicole en milieu intermédiaire. Ce contexte, à dominante agricole et forestière, a été fortement aménagé. Il en résulte de profonds dysfonctionnements. En témoigne, l'absence de l'espèce repère truite fario sur les inventaires piscicoles.

En cause, l'artificialisation du milieu par des curages et recalibrages, la création d'obstacles à l'écoulement et la récurrence des assècs en période estivale. De surcroît les problématiques de ruissellement en milieu forestier et agricole apportent nombres de matière en suspension et occasionnent des inondations récurrentes. Le contexte est classé comme « **Dégradé** », son amélioration se fera par d'importants travaux de restauration afin de redonner une diversité d'habitats, un écoulement libre et une ripisylve de qualité.



L'Hozain

Limites du contexte

De sa source (la Marve) à Villiers-le-bois jusqu'à sa confluence (l'Hozain) avec le Ru de Vérien.

Affluents inclus dans le contexte

La Marve / Le ru d'Erlant / le ru de Changy

Longueur du réseau hydrographique

L'Hozain = 13,4 km
La Marve = 20,6 km
(60 km au total avec les affluents)

Surface du contexte

99 km²

Hydrologie

L'Hozain à Buchères H0503010 :

- **QMNA5** = 0,044 m³/s
- **Module** = 1,46 m³/s
- **Q2** = 12 m³/s

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : Non déterminé
- **AEP** : 3 points pompages pour 102 424 m³ en 2018

Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** =
Marve 262 m NGF / Hozain 155 m NGF
- **Altitude aval** =
Marve 148 m NGF / Hozain 124 m NGF
- **Pente** = Marve 5,6 ‰ / Hozain 2,34 ‰
- **Obstacle** = 2 obstacles sur la Marve pour 4,3 m de hauteur de chute et 21 ouvrages sur l'Hozain pour

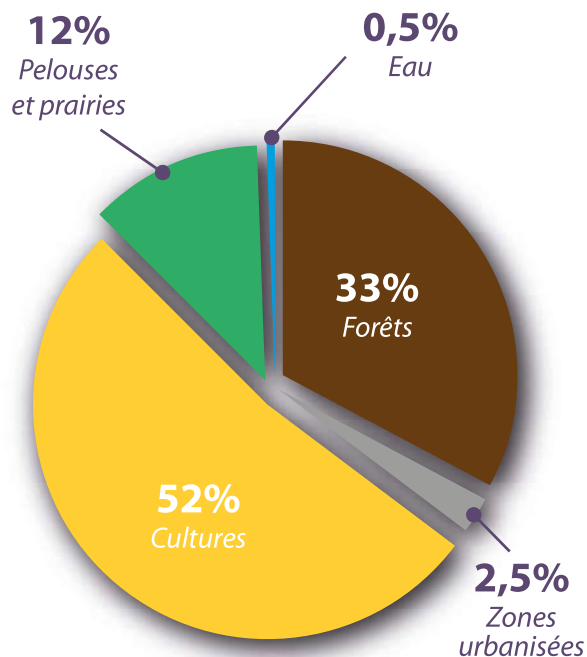
7,35 m de hauteur de chute. Au total 23 obstacles ont été localisés par le SDDEA sur le contexte.

- **Taux d'étagement** = Marve 3,77 ‰ / Hozain 23,7 ‰

Géologie

Calcaire du Portlandien.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Arthonnay / Balnot-la-Grange/ Bragelogne-Beauvoir / Jully-sur-Sarce / Lantages / Les loges-Margueron / Montceaux-lès-Vaudes / Pargues / Praslin / Rumilly-lès-Vaudes / Vougrey / Villiers-le-Bois

Assainissement

Collectif :	Non Collectif :
Non	Oui

ICPE

Aucune

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA)



DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS

SDAGE

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR9** : **L'Hozain** avec objectif de bon état global pour 2021. État écologique **Moyen** (mesuré avec problématique polluant spécifique) / **Bon** état chimique (mesuré).

- **FRHR9-F0701000** : **La Marve** avec objectif de bon état global pour 2021. État écologique **Moyen** (mesuré avec paramètre déclassant nitrates) / **Bon** état chimique (extrapolé).

- **FRHR9-F0711000** : **Ru d'Erlant** avec objectif de bon état global pour 2021. État écologique **Moyen** (mesuré avec paramètre déclassant IBD, saturation en oxygène) / **Bon** état chimique (extrapolé).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1** : Non

- **L.214-17 Liste 2** : Non

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1** :

- **La Marve et ses affluents** (Truite fario) de sa source jusqu'à l'amont du pont de la D3 à Par-gues.

- **L'Hozain** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de sa source à Lantages jusqu'à la confluence avec la Seine à Bréviandes.

- **Frayère liste 2** : Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000** : Non
- **Réserve naturelle** : Non
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (2)** : ID Régional (675/8943)
- **ZNIEFF II (1)** : ID Régional (8937)
- **Réservoir biologique** : Non

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Oui
- **Enjeux de Restauration** : Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME

Classement piscicole

2^{ème} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciprocaire** :
 - **Chappes** (67 membres en 2019).
- **AAPPMA non réciprocaire** : Non
- **Société de pêche privée** :
 - **Rumilly-lès-Vaudes** (13 membres en 2020)

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage

Empoisonnement

- **Société privée de Rumilly-lès-Vaudes** : lâchers de 160 kg de truite fario par an.

**PEUPLEMENT PISCICOLE**

Domaine piscicole

Intermédiaire

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Ombre / B5

Inventaire piscicole

4 stations au total :

- 3 stations sur l'Hozain
- 1 station sur la Marve

Espèces observées sur le contexteBarbeau fluviatile / Breme bordelière /
Carassin / Chabot / Chevesne / Épinochette / Gar-
don / Loche franche / Rotengle / Vairon**Espèces dominantes du contexte**

Chabot / Chevesne / Vairon

Espèce amphihaline

Aucune

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Aucune capturée

**Biotypologie théorique /
Biotypologie observée**

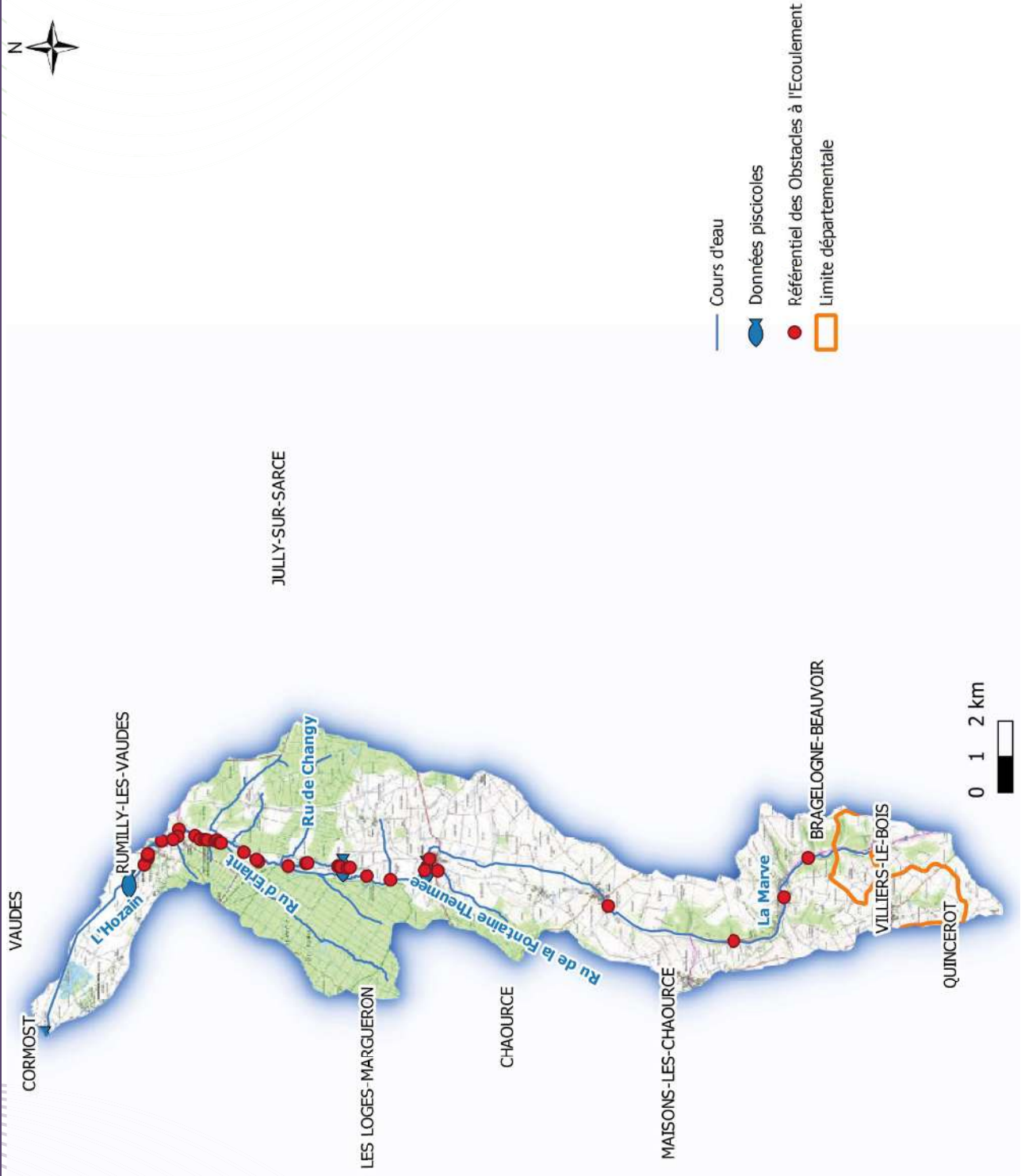
B5+ / B6+

Peuplement peu diversifié et peu abondant
Absence truite fario

L'Hozain (Rumilly-les-Vaudes)



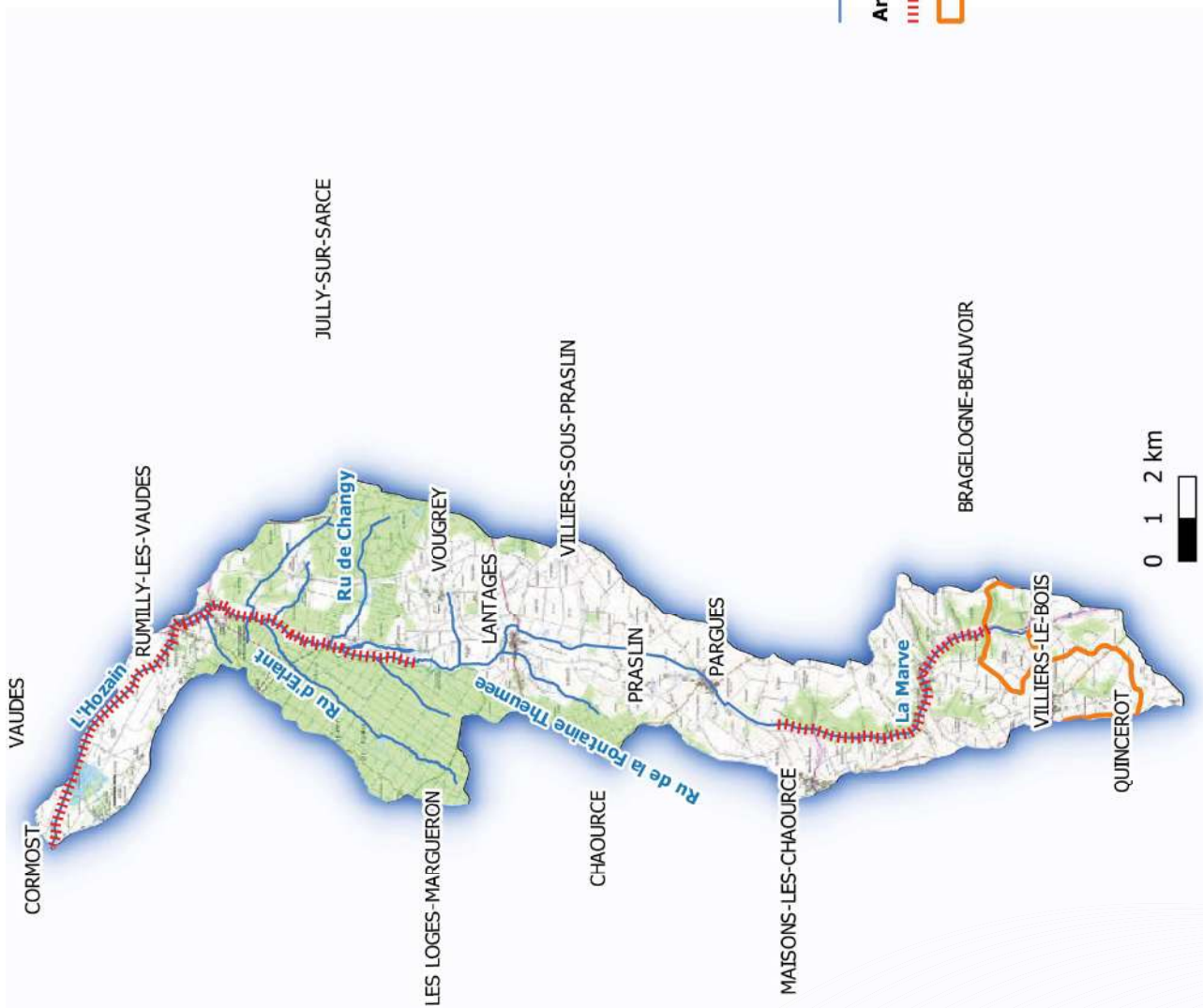
DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



— Cours d'eau

Arrêté de protection frayère liste 1 et 2

▬▬▬▬ Frayère en liste 1

▭ Limite départementale

0 1 2 km



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Impacts sur l'espèce repère



Facteurs limitants



23 ouvrages limitant la continuité piscicole et sédimentaire sur le contexte.



Banalisation des habitats et des écoulements sur toute la Marve en 1985 puis refait en 1997 dans le village de Pargues et sur tout l'Hozain en 1996.



Absence de la ripisylve sur un gros linéaire de la Marve avec un aspect de fossé.



Problématique de ruissellement agricole et forestier.

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL

I

I

I

I

I

I

M

M

I

I

M

F

I

IMPACT IMPORTANT

M

IMPACT MODÉRÉ

F

IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021

Dégradé

Très perturbé

Peu perturbé

Conforme



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



DÉGRADATION



PRÉCONISATION D'ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Suivi thermique pour déterminer si, sur ce contexte, il s'agit d'un facteur limitant pour la truite fario et ses espèces d'accompagnement.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer la circulation des sédiments et des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique du cours d'eau par une diversification des écoulements (création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques, placement dans le lit d'étiage...), remplacement du cours d'eau dans son lit d'origine avec reméandrage en fond de vallée.

Limitation du ruissellement par des bandes enherbées, plantation de ripisylve absente sur certains secteurs, favoriser les zones humides réservoirs d'eau, cultures sans mise à nu du sol.

Administratif & Réglementaire

Sensibiliser les propriétaires et encourager la contractualisation des MAEC notamment avec la repousse spontanée de la ripisylve ou sa plantation. Ceci, permettra d'améliorer la capacité d'accueil du milieu, de réguler la température de l'eau et d'augmenter les capacités d'épuration des eaux de ruissellements..



Réponse du milieu



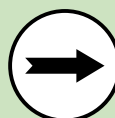
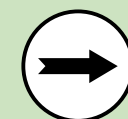
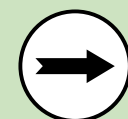
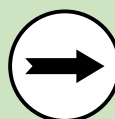
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

USAGE



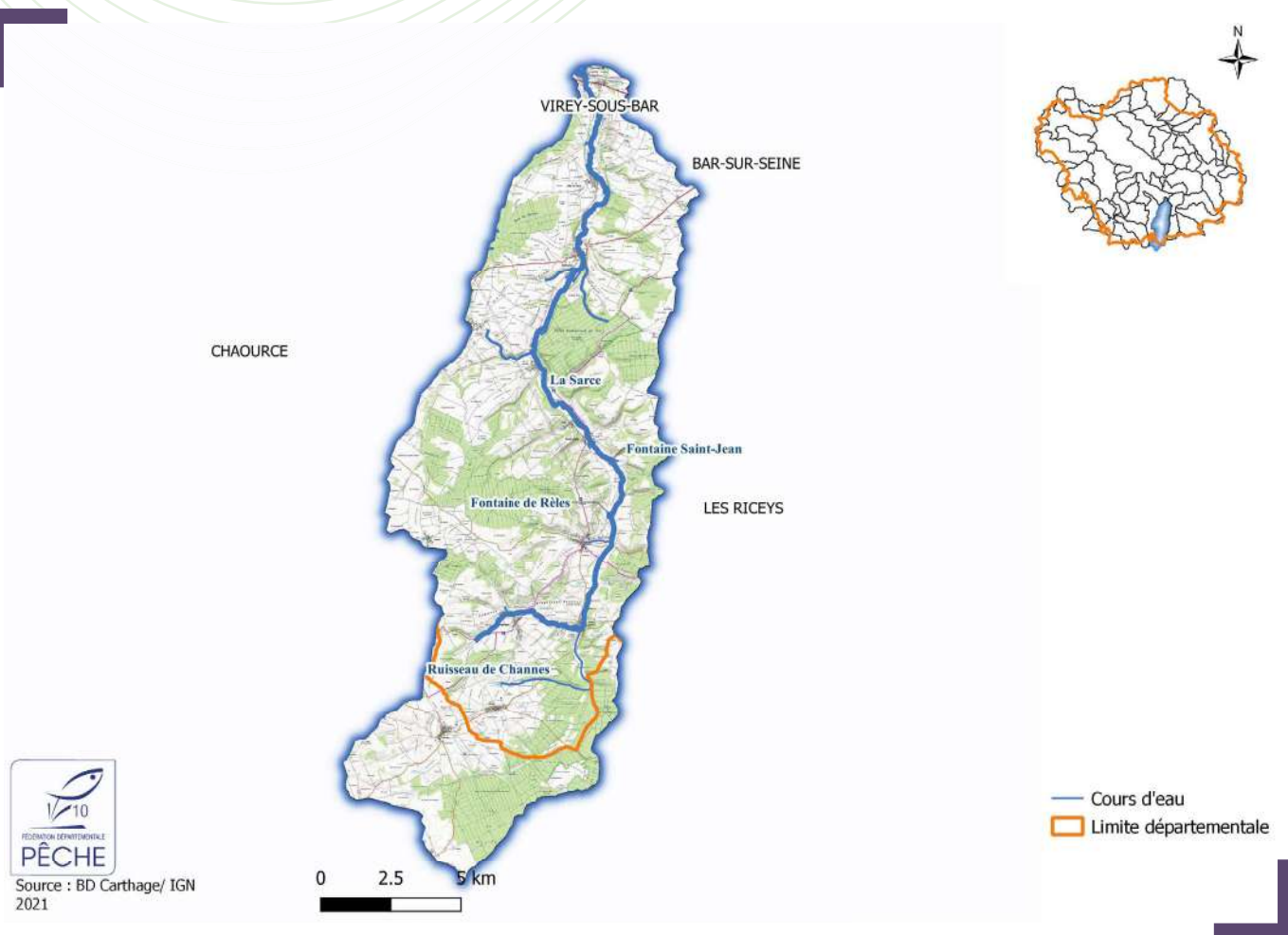
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé à la limite sud du département, le contexte de la Sarce possède un réseau hydrographique de faible densité avec comme axe principal la Sarce et certains affluents secondaires intermittents se situant en rive gauche de la Seine. Le territoire du contexte est à vocation agricole avec plus de 60 % de l'occupation du sol qui y est consacrée, la culture de la vigne en occupe une part très importante. La Sarce et ses affluents sont classés en première catégorie piscicole et en domaine salmonicole, l'espèce repère est la truite fario. D'un point de vue piscicole, les espèces attendues répondent au modèle théorique, seules les abondances sont plus faibles. Cependant, il est important de noter l'absence de la truite fario et de ses espèces d'accompagnements en amont de Bragelogne. Ceci, s'explique par la présence d'un ouvrage infranchissable isolant l'amont de la Sarce. Cet exemple, illustre le fort aménagement du contexte avec de nombreux ouvrages infranchissables et travaux de curages & recalibrages auxquelles viennent s'ajouter les pollutions aux phosphores et le ruissellement important issus de la viticulture.

Tous ces paramètres couplés aux assècs estivaux sur certaines portions, déclassent le contexte de la Sarce en état « **Très perturbé** ». Pour améliorer ce classement, des travaux de restauration de la continuité et des habitats seront nécessaires sur les zones impactées.



La Sarce (Bragelogne-Beauvoir)

Limites du contexte

De sa source à Bragelogne jusqu'à la confluence avec la Seine à Virey-sous-Bar.

Affluents inclus dans le contexte

Ru de Channes / Ru du val Clairon

Longueur du réseau hydrographique

La Sarce = 31 km
(41 km avec les affluents)

Surface du contexte

191 km²

Hydrologie

La Sarce à Virey-sous-Bar (H0413010) :

- **QMNA5** = 0,019 m³/s
- **Module** = 0,770 m³/s
- **Q2** = 3,7 m³/s

Contexte à enjeux quantitatifs forts

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : Non déterminé
- **AEP** : 765 229 m³ en 2018

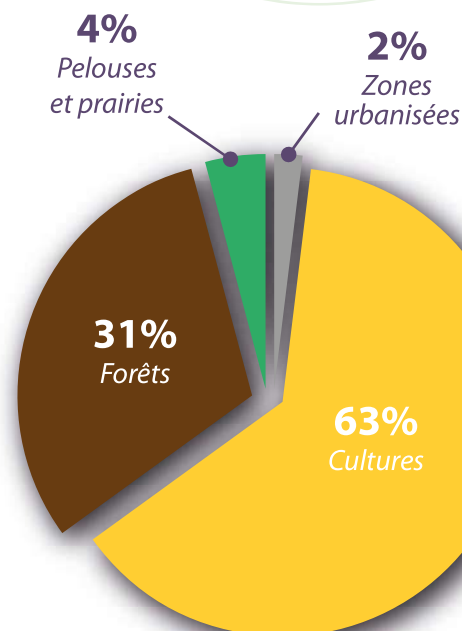
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 243 m NGF
- **Altitude aval** = 142 m NGF
- **Pente** = 3,57 ‰
- **Obstacle** = 13 ouvrages bloquants des 32 ouvrages référencés au ROE sur l'axe principal (35 au total sur le contexte).
- **Taux d'étagement** = 11,48% (Source : SDDEA)

Géologie

La Sarce coule d'amont en aval sur du calcaire du Séquanien, du marno-calcaire du Kimméridgien, et du calcaire du Portlandien.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Arrelles / Avirey-Lingey / Bagnoux-la-Fosse / Bragelogne-Beauvoir / Channes / Jully-sur-Sarce / Villemorien / Villiers-sous-Praslin / Virey-sous-Bar

Assainissement

Collectif :

Bragelogne 250 et 150 EH
Jully-sur-Sarce 700 EH
Bar-sur-Seine 100 EH

Non Collectif :

Présence

ICPE

7 ICPE : 5 A / 2 E

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA)



DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS

SDAGE

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR8 : La Sarce** avec objectif de bon état global pour 2015. État écologique **Moyen** (mesuré avec problématique polluant spécifique) et **Bon** état chimique avec ubiquistes (mesuré).
- **FRHR8-F0521000 : Ru de Channes** avec objectif de bon état global pour 2021. État écologique **Moyen** (mesuré avec paramètres déclassants phosphore, phosphate) / **Bon** état chimique avec ubiquistes (mesuré).
- **FRHR8-F0522000 : Ru du Val Clairon** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Médiocre** (modélisé avec paramètre déclassant phosphate) / **Bon** état chimique avec ubiquistes (extrapolé).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1 :**
 - **La Sarce** à Avirey-Lingey jusqu'à la confluence avec la Seine.
- **L.214-17 Liste 2 :**
 - **La Sarce** à Bragelogne-Beauvoir jusqu'à la confluence avec la Seine.

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1 :**
 - **La Sarce** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de sa source à Bragelogne-Beauvoir jusqu'à la confluence avec la Seine à Virey-sous-Bar.
- **Frayère liste 2 :** Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 :** Non
- **Réserve naturelle :** Non
- **Arrêté de protection de biotope :** Non
- **ZNIEFF I (2) :** ID Régional (20091/20094)
- **ZNIEFF II :** Non
- **Réservoir biologique (1) :** RB_8 La Sarce

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation :** Non
- **Enjeux de Restauration :** Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME

Classement piscicole

1^{ère} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciproitaire :**
 - **Virey-sous-Bar** à Virey-sous-Bar (150 membres en 2019).
- **AAPPMA non réciproitaire :**
 - **Bar-sur-Seine** de Avirey-Lingey à Arrelles (520 membres en 2019).
- **Société de pêche privée :**
 - **Bragelogne-Beauvoir** à Bragelogne (NA membres)
 - **Jully-sur-Sarce** d'Arrelles à l'aval de Jully-sur-Sarce (env. 40 membres)

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage



Empoisonnement

- **AAPPMA Virey-sous-Bar** : 200 kg de truite arc-en-ciel en 2021.
- **AAPPMA de Bar-sur-Seine** : 20 kg de truite fario.
- **Société privée de Jully-sur-Sarce** : 400 kg de truite avec un ratio de 2/3 truite arc-en-ciel et 1/3 truite fario.

PEUPLEMENT PISCICOLE

Domaine piscicole

Salmonicole

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) / Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Truite et à Ombre / B3+ à B5-

Inventaire piscicole

3 stations au total sur la Sarce

Espèces observées sur le contexte

Blageon / Brochet / Chabot /
Chevesne / Épinochette / Loche franche /
Lamproie de planer / Perche soleil /
Truite fario / Truite arc-en-ciel / Vairon /
Vandoise

Espèces dominantes du contexte

Chabot / Loche franche / Truite fario / Vairon

Espèce amphihaline

Aucune

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Perche soleil

Biotypologie théorique / Biotypologie observée

B3+ à B5- / B3+ à B5-

Abondance faible des espèces avec possible sur-estimation de la présence de truite fario autochtones compte tenu des lâchers de surdensitaires.



La Sarce (Arrelles)



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



Cours d'eau

Données piscicoles

Référentiel des Obstacles à l'Écoulement

Limite départementale

L.214-17 Liste et Liste 2

Tronçon en Liste 1

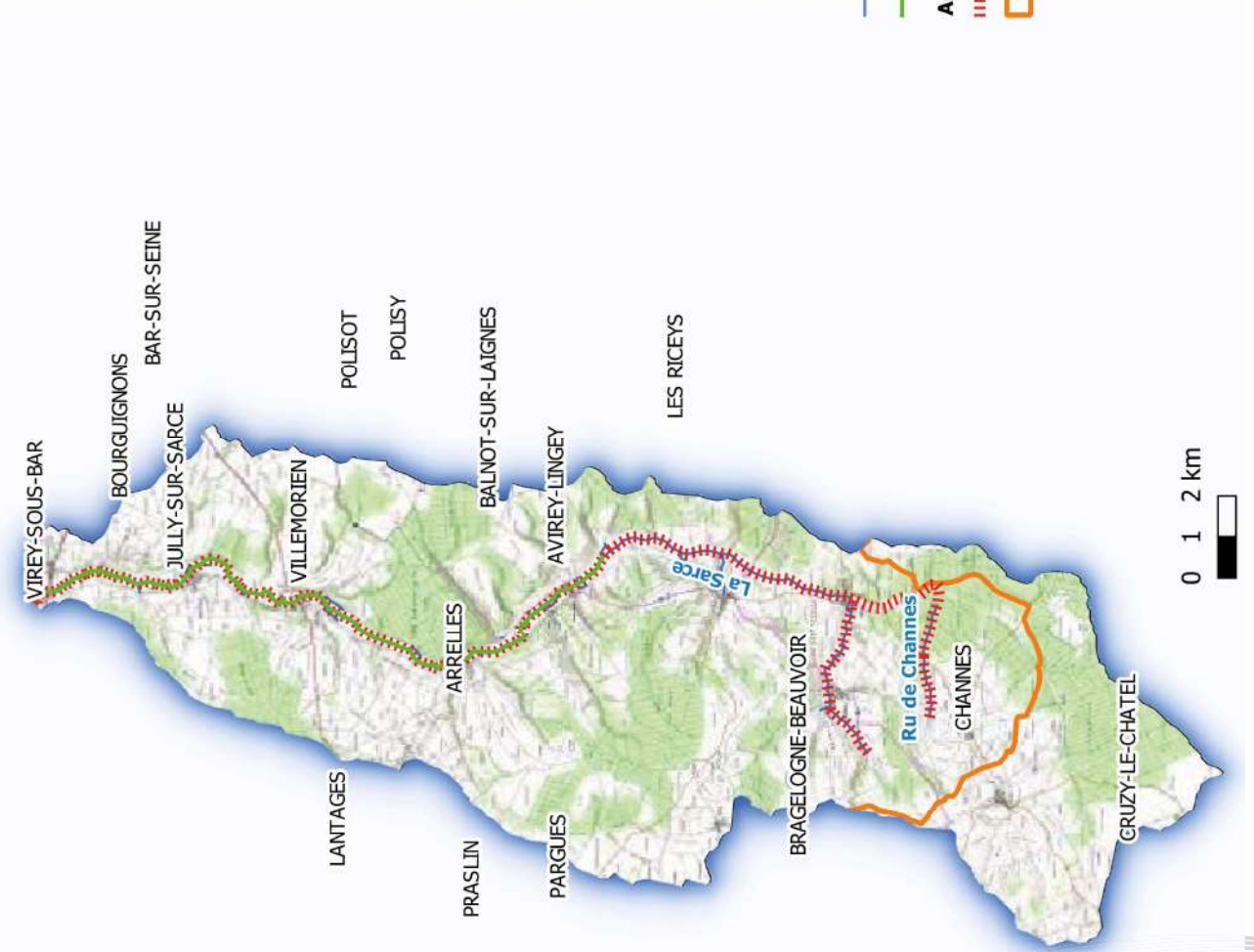
Tronçon en Liste 2



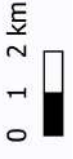
Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



-  Cours d'eau
-  Réservoir biologique
- Arrêté de protection frayère liste 1 et 2**
-  Fraysère en liste 1
-  Limite départementale



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



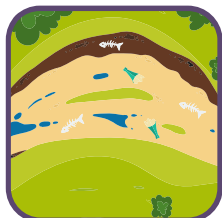
DIAGNOSTIC



Facteurs limitants



13 ouvrages particulièrement contraignants sur les 35 ouvrages référencés.



Assec partiel ou total sur plusieurs tronçons en période estivale.



Présence de viticulture, augmentation de la capacité d'érosion / ruissellement et risque de pollution par les intrants et les sédiments fins.



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification sur toute la Sarce.



Impacts sur l'espèce repère

RECRUTEMENT	CROISSANCE	ACCUEIL
I	I	I
M	M	I
I	M	F
M	M	M

I IMPACT IMPORTANT
M IMPACT MODÉRÉ
F IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021

Dégradé
Très perturbé
Peu perturbé
Conforme



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



STABLE



PRÉCONISATION D' ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Suivi thermique afin de déterminer si le paramètre « température » est un facteur limitant dans le cycle de vie de la truite fario sur ce contexte.

Milieu

Poursuivre la Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de reproduction.

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique du cours d'eau par une diversification des écoulements (création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques, placement dans le lit d'étiage...).

Limitation du ruissellement par des bandes enherbées, plantation de ripisylve absente sur certains secteurs, favoriser les zones humides réservoirs d'eau, cultures sans mise à nu du sol.

Administratif & Réglementaire

Encourager la contractualisation des MAEC pour conserver une ripisylve de qualité avec des strates arbustives et ou arborées.



Réponse du milieu



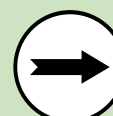
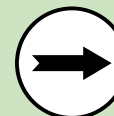
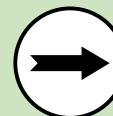
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE



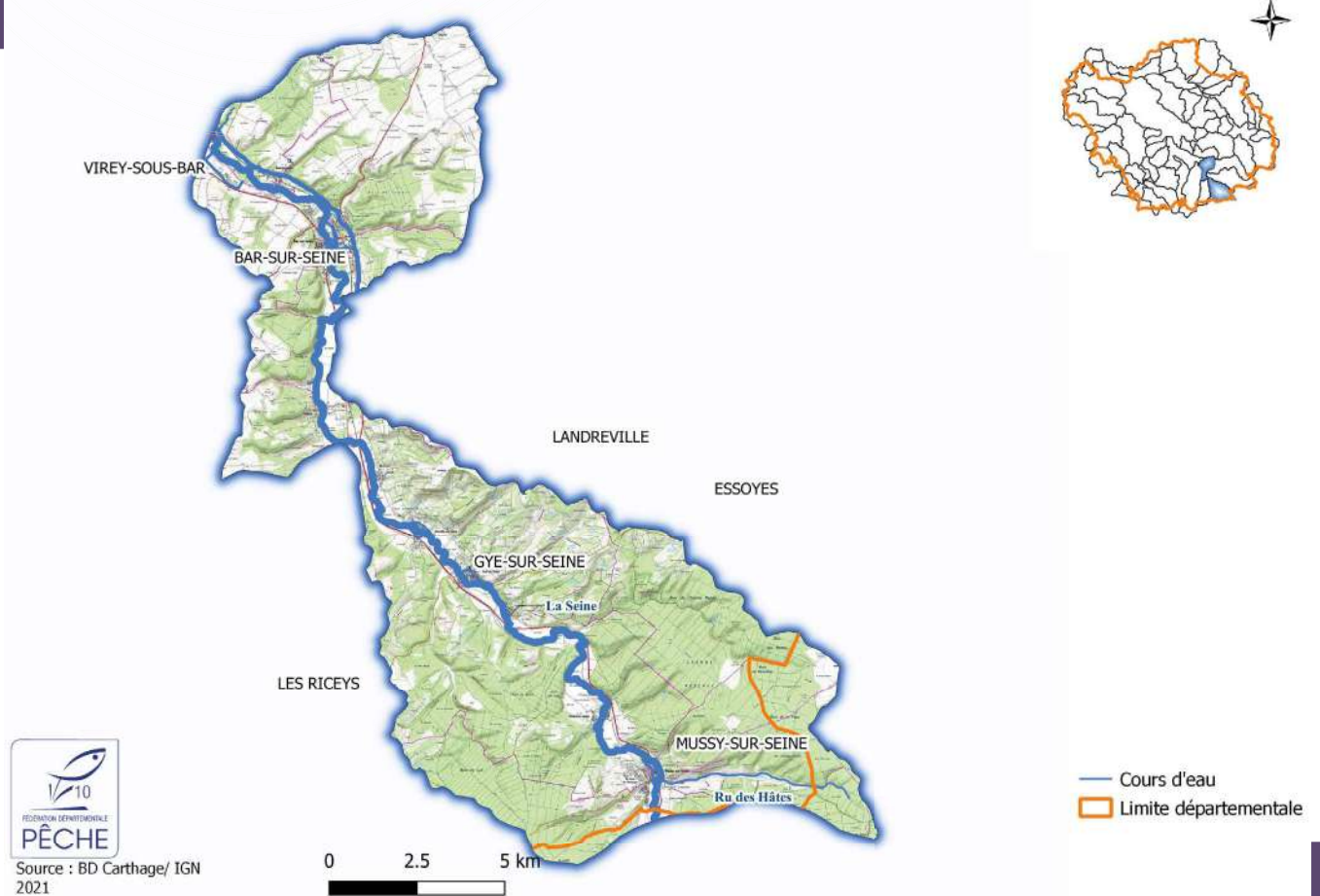
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé au sud du département, le contexte de la Seine amont possède un territoire qui est essentiellement recouvert par des zones forestières laissant leurs places aux cultures et à l'urbanisation à proximité du lit majeur de la Seine, principal cours d'eau du contexte. Ce segment du fleuve est classé en 1^{ère} catégorie piscicole et en domaine intermédiaire. Le brochet et la truite fario sont tous deux naturellement présents et se partagent la place d'espèce repère du contexte. Les espèces inventoriées lors des pêches électriques répondent aux attentes théoriques et témoignent de la bonne qualité du peuplement.

Les ouvrages bloquants la continuité et les stations d'épuration non-conformes sont les seuls facteurs limitants. Leur impact est non négligeable mais reste toutefois modéré, c'est pourquoi le contexte est classé comme « **Peu Perturbé** ». Son amélioration se fera par la mise aux normes des stations d'épuration et des travaux de restauration de la continuité écologique.



La Seine (Polisy)

Limites du contexte

De la Seine en aval de Gomméville (limite départementale) jusqu'à la séparation avec le canal d'amenée du lac d'Orient (exclus).

Affluents inclus dans le contexte

Le Ru des Hâtes

Longueur du réseau hydrographique

La Seine amont = 33 km
(45 km avec les affluents)

Surface du contexte

167 km²

Hydrologie

2 stations sur la Seine :

• Plaines-Saint-Langes H0100020 :

- QMNA5 = 2 m³/s
- Module = 11 m³/s
- Q2 = 54 m³/s

• Bar-sur-Seine H0400010 :

- QMNA5 = 1,3 m³/s
- Module = 24,4 m³/s
- Q2 = 130 m³/s

Prélèvements (Irrigation / AEP)

Bassin Seine amont :

- **Irrigation** : 13 575 m³ consommés en 2018 pour un point de prélèvement.
- **AEP** : 478 357 m³ en 2018 pour 6 points de prélèvements.

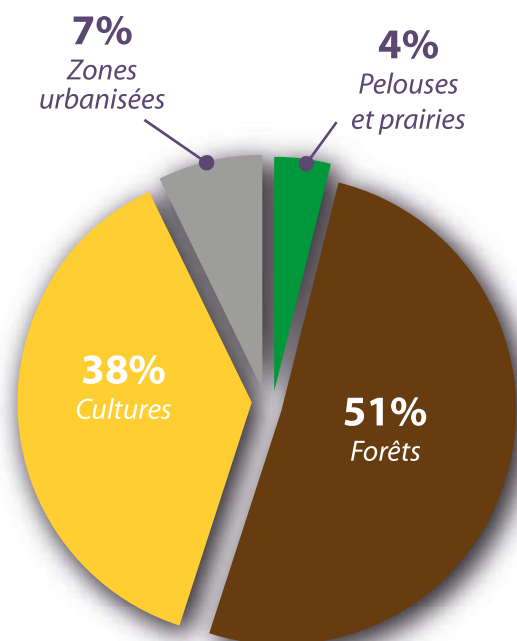
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 189 m NGF
- **Altitude aval** = 143 m NGF
- **Pente** = 1,41 ‰
- **Obstacle** = 16 obstacles référencés au ROE sur l'axe principal pour 12,5 m de hauteur de chute
- **Taux d'étagement** = 26,86 % (sous-estimé)

Géologie

La Seine amont s'écoule sur du calcaire du Séquanien puis du marno-calcaire du Kimmeridgien et du calcaire du Portlandien.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Bar-sur-Seine / Bourguignons / Buxeuil / Courtenot / Courteron / Grancey-sur-Ource / Gyé-sur-Seine / Mussy-sur-Seine / Neuville-sur-Seine / Plaines-Saint-Lange / Polisy



Assainissement

Collectif :

Bar-sur-Seine 7290 EH
Polisy 1500 EH
Neuville-sur-Seine 3000 EH
Plaines-Saint-Lange 490 EH
Mussy-sur-Seine 3000 EH

Non Collectif :

Oui

ICPE

14 ICPE : 7 A / 2 E / 5 NC

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube
(SDDEA)

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET
OBJECTIFS

SDAGE

Bassin de la Seine et des cours d'eau
côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR2B : La Seine** avec objectif de bon état global pour 2027. **Bon** état écologique et chimique (mesuré).

Continuité écologique des cours d'eau
(cf. carte réglementaire)**- L.214-17 Liste 1 et 2 :**

• **La Seine** (cours d'eau, annexes hydrauliques, bras et autres dérivations) de sa source à la mer.

Arrêté préfectoral Frayère
liste 1 et 2 (cf. carte continuité)**- Frayère liste 1 :**

• **La Seine** (Chabot / Lamproie de planer / Ombre commun / Truite fario / Vandoise) de l'entrée de Mussy-sur-Seine jusqu'à la confluence avec l'Arce à Merrey-sur-Arce.

• **La Seine** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de la confluence de l'Arce jusqu'au pont de Fouchères.

- Frayère liste 2 : Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie
(2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires
et de protection

- **Natura 2000 (1) :** ID_Eur FR2100251

- **Réserve naturelle :** Non

- **Arrêté de protection de biotope :** Non

- **ZNIEFF I (13) :** ID Régional (8967/8945/15557/
112/711/20055/8969/20001/133/20047/200003/2
0233/15556)

- **ZNIEFF II :** Non

- **Réservoir biologique (1) :** RB_2B_2 La Seine

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation :** Oui

- **Enjeux de Restauration :** Oui



GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME

Classement piscicole

1^{ère} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- AAPPMA réciprocaire :

- **Plaines-Saint-Lange**
(23 membres en 2019)

- AAPPMA non réciprocaire :

- « **La truite Barséquanaise** »
(190 membres en moyenne)
 - **Neuville-sur-Seine/Gyé-sur-Seine et Courteron** (88 membres en moyenne en 2019)
- **Société de pêche privée** : Non

Parcours de pêche spécifique

Parcours Mouche (réglementation spécifique dans chaque AAPPMA) :

- **AAPPMA Bar-sur-Seine**

3 parcours : en aval de Bar-sur-Seine, de Merrey-sur-Seine à Polisy et au centre-ville de Mussy-sur-Seine

- **AAPPMA Gyé-sur-Seine**

3 parcours : à Neuville-sur-Seine, de Courteron à Neuville-sur-Seine et de Gyé-sur-Seine à Courteron

- **AAPPMA Plaines-Saint-Lange**

1 parcours : La Seine à Plaines-Saint-Lange).

Réserve de pêche & interdiction temporaire

- Réserve de pêche (par arrêté préfectoral) :

- Réserve de Plaines-Saint-Lange de 70 m en amont du pont de la CD17b jusqu'à 120 m en aval (190m).
- Réserve de Neuville-sur-Seine du pont de Neuville jusqu'au moulin en aval (190 m).
- Réserve de Bar-sur-Seine, depuis le déversoir de la centrale hydroélectrique de Bar-sur-Seine jusqu'à 230 m en aval du déversoir (230m).

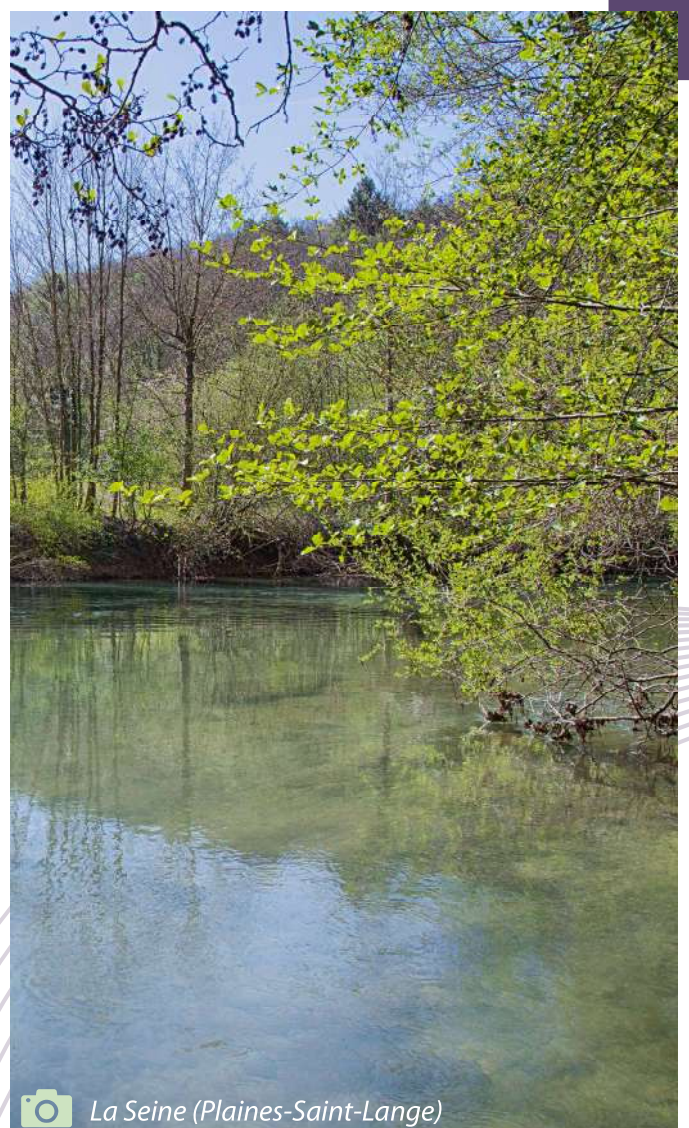
- Interdiction temporaire de pêche : Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage

Empoisonnement

- **AAPPMA Bar-sur-Seine** : 2 800 kg de truite fario en 2020.
- **AAPPMA Plaines-Saint-Langes** : 100 kg de truite fario et 40 kg de saumon de fontaine en 2019.
- **AAPPMA Gyé-sur-Seine** : 180 kg de truite fario et 100 kg de saumon de fontaine en 2018.



 La Seine (Plaines-Saint-Lange)



PEUPLEMENT PISCICOLE

Domaine piscicole

Intermédiaire

Espèce repère

Truite fario et Brochet

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Ombre / B5+

Inventaire piscicole

8 stations au total sur la Seine

Espèces observées sur le contexte

Barbeau fluviatile / Brème bordelière /
Blageon / Brochet / Carpe commune /
Chabot / Chevesne / Épinoche /
Épinochette / Gardon / Goujon /
Loche franche / Lamproie de planer /
Perche commune / Rotengle / Spirlin /
Truite fario / Truite arc en ciel / Tanche /
Vairon / Vandoise

Espèces dominantes du contexte

Chabot / Chevesne / Loche franche / Vairon

Espèce amphihaline

Aucune

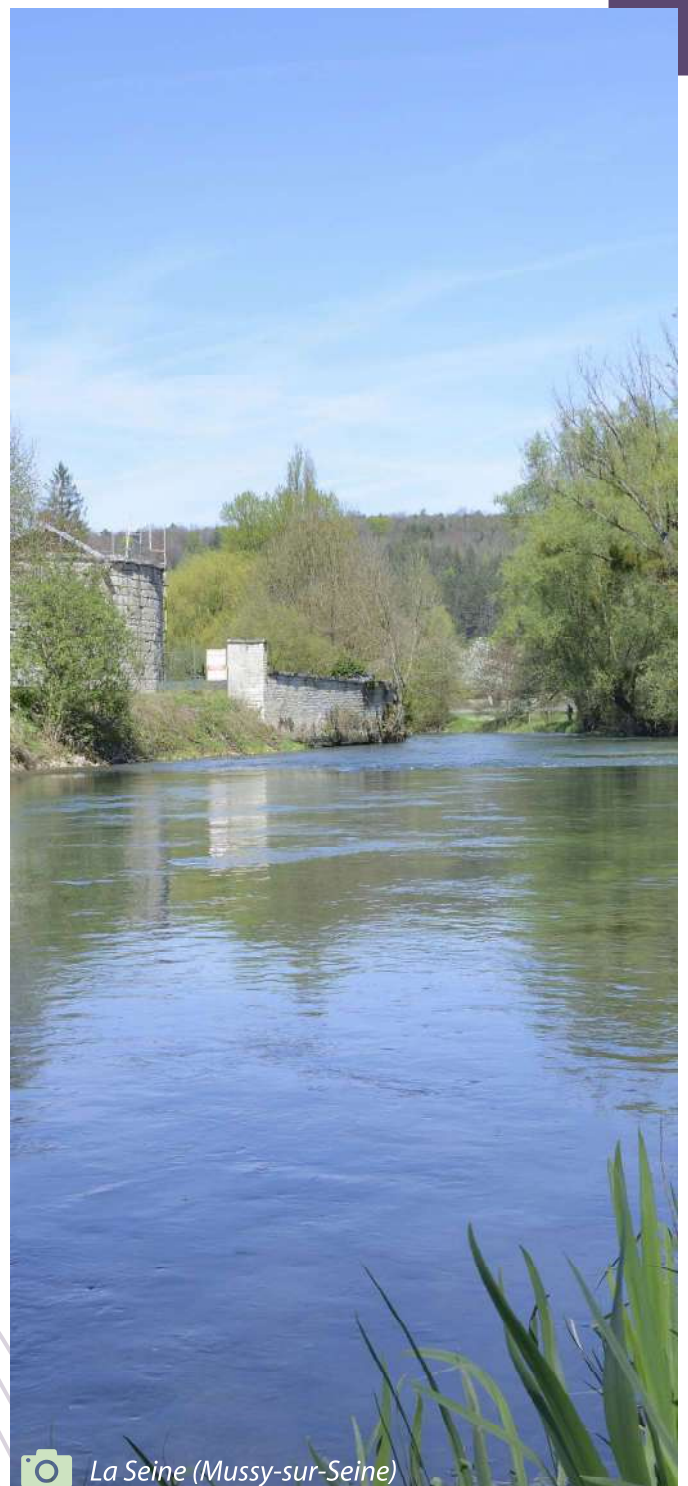
Espèces exotiques envahissantes (EEE)


Aucune

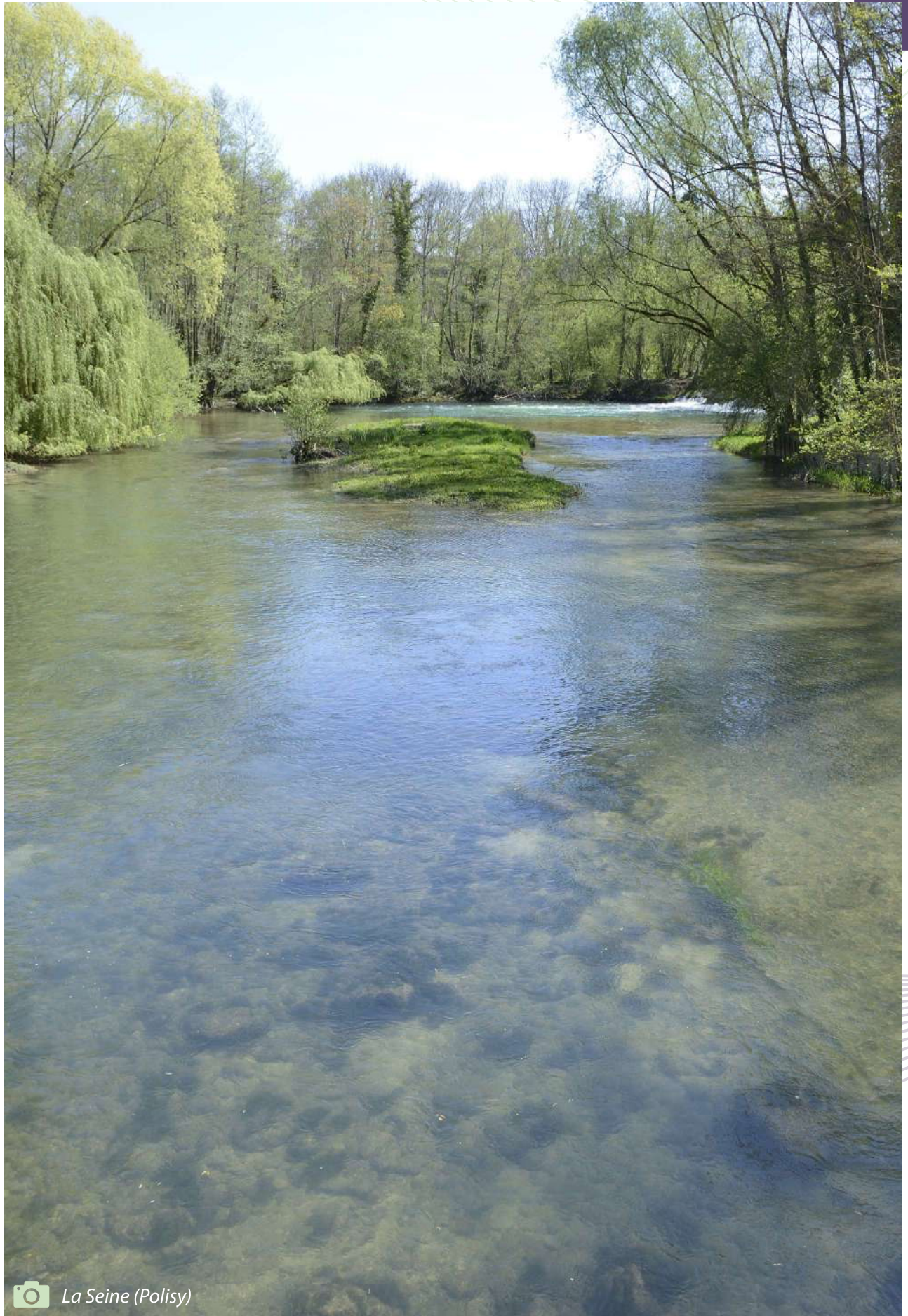
Biotypologie théorique /
Biotypologie observée


B5+ / B5+

Présence de toutes les espèces attendues et
abondance faible.



 La Seine (Mussy-sur-Seine)



 La Seine (Polisy)



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



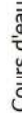


- Cours d'eau
- Données piscicoles
- Référentiel des Obstacles à l'Écoulement
- Limite départementale
- L.214-17 Liste et Liste 2**
- Tronçon en Liste 1
- Tronçon en Liste 2

Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



-  Cours d'eau
-  Réservoir biologique
- Arrêté de protection frayère liste 1 et 2**
-  Frayère en liste 1
- Réserve de pêche 2020**
-  Réserve de pêche
-  Limite départementale

Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Impacts sur l'espèce repère



Facteurs limitants



Ouvrages bloquants sur le contexte (Centrale hydroélectrique de Bourguignon, barrage de Bar-sur-Seine, seuil de Polisy, seuil de Buxeuil, ouvrages de Mussy-sur-Seine, Microcentrale de Plaines-Saint-Langes).



Non-conformité en performance de 3 des 5 stations d'épurations du contexte (Bar-sur-Seine, Neuville-sur-Seine et Mussy-sur-Seine).



Vignoble sur le contexte et contextes affluents. Seine milieu récupérateur où le ruissellement est important et les pollutions diffuses présentes.



RECRUTEMENT

I

M

M

CROISSANCE

I

M

F

ACCUEIL

I

F

F

I

IMPACT IMPORTANT

M

IMPACT MODÉRÉ

F

IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021

Dégradé

Très perturbé

Peu perturbé

Conforme



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



AMÉLIORATION



PRÉCONISATION D'ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Conservation des habitats piscicoles boisées immergés qui ne constituent pas d'obstacles majeurs à l'écoulement.

Favoriser des pratiques visant à limiter le phénomène de ruissellement notamment du vignoble (interculture en prairie, haies transversales, etc.).

Administratif & Réglementaire

Réduction des pollutions ponctuelles domestiques : Les rejets doivent être conformes aux normes d'assainissement collectif et ne pas perturber le milieu. Mise en conformité rapide des performances des stations pour limiter leurs impacts sur le milieu récepteur.

Faire valoir les prescriptions du SRADDET sur le contexte, ne pas favoriser des travaux ou aménagements qui seraient contraire au document. Objectif de préservation mais aussi de restauration des milieux humides, corridors boisés et trame des milieux aquatiques en Seine et ses affluents.



Réponse du milieu



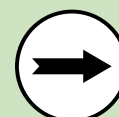
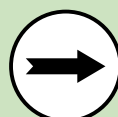
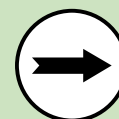
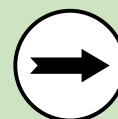
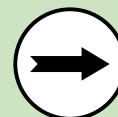
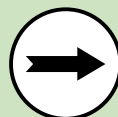
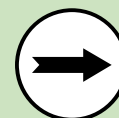
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE



AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



— Cours d'eau
— Limite départementale



Source : BD Carthage/ IGN
2021

PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé au sud du département, ce contexte se compose de la partie auboise de la rivière Laignes qui est un affluent rive gauche de la Seine. Le territoire du contexte de la Laignes a pour vocation l'agriculture avec une dominante viticole. Le reste de l'occupation du sol, est principalement composée de zones forestières. La Laignes est classée en 1ère catégorie piscicole et en domaine intermédiaire avec comme espèce repère la truite fario. L'inventaire des pêches électriques indique la présence de toutes les espèces théoriquement attendues. Les abondances sont toutefois faibles à l'exception de celle de la truite fario qui est conforme ou presque aux attentes. Ce manque d'abondances peut s'expliquer par différents facteurs limitants. Parmi eux, il est possible de citer l'aménagement du lit de la Laignes dans les années 70, l'augmentation des surfaces de vignobles et la présence d'ouvrages bloquants. Cet ensemble de modifications est fortement délétère pour les espèces piscicoles. Elle entraîne une baisse de diversité des habitats, un manque de continuité écologique ou encore une augmentation des ruissellements accompagnée d'un colmatage du substrat de fond.

C'est pourquoi le contexte de la Laignes est classé en état « **Peu Perturbé** ». Pour améliorer ce classement, il serait important de réduire les charges polluantes dues aux ruissellements et aux stations d'épuration non-conformes. Des projets de restaurations de la continuité longitudinale et des habitats seraient bénéfiques.



La Laignes

Limites du contexte

De la confluence avec le Ru du Val Dupuis à la confluence avec la Seine.

Affluents inclus dans le contexte

Ru de Saint-Firmin / La fontaine Henriot

Longueur du réseau hydrographique

La Laignes = 16,5 km
(31,7 km avec les affluents et dérivations)

Surface du contexte

61 km²

Hydrologie

La Laignes aux Riceys H0203030 :

- **QMNA5** = 0,38 m³/s
- **Module** = 3,25 m³/s
- **Q2** = 17 m³/s

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : Non déterminé
- **AEP** : 2 captages pour 221 801 m³ en 2018

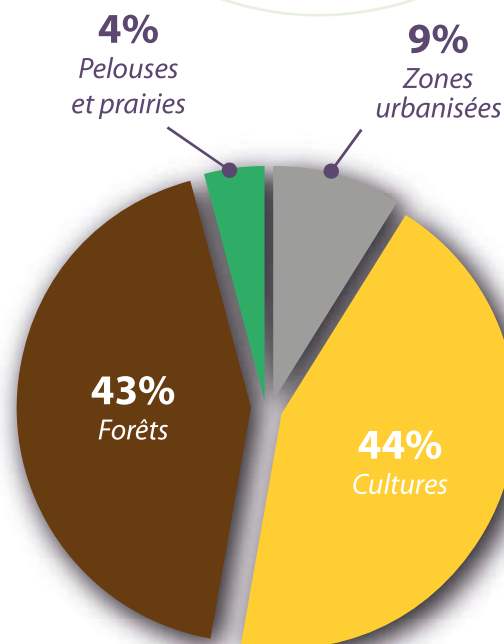
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude aval** = 159 m NGF
- **Pente** = 0,73 ‰
- **Obstacle** = 12 obstacles ou complexes d'ouvrages référencés au ROE dont 5 avec une hauteur de chute connue sur l'axe principal, totalisant 7,15 m (Total : 24 ouvrages).
- **Taux d'étagement** = 29,7 % (minimisé)

Géologie

La Laignes coule successivement sur du calcaire du Séquanien et du marno-calcaire du Kimméridgien.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Balnot-sur-Laignes / Les Riceys / Polisy / Neuville-sur-Seine

Assainissement

Collectif :

Les Riceys 3400 EH
Balnot-sur-Laignes 250 EH

Non Collectif :

Présence

ICPE

Aucune

Statut foncier

Non Domaniaal

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA)

**DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS****SDAGE**

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR3B : La Laignes** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Bon** (mesuré) / État chimique **Mauvais** avec ubiquistes (mesuré avec paramètre déclassant HAP).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1** : Non
- **L.214-17 Liste 2** : Non

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1** :
 - **La Laigne et ses affluents** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de la limite départementale à la confluence avec la Seine à Polisy.
- **Frayère liste 2** : Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 (1)** : ID_Eur FR2100251
- **Réserve naturelle** : Non
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (4)** : ID Régional (15555/8968/114/711)
- **ZNIEFF II (1)** : Non
- **Réservoir biologique (1)** : RB_3B

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Non
- **Enjeux de Restauration** : Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME**Classement piscicole**

1^{ère} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciproitaire** :
 - **Les Riceys** (143 membres en 2019)
- **AAPPMA non réciproitaire** : Non
- **Société de pêche privée** :
 - **Polisy-Balnot** (en moyenne 25 membres)

Parcours de pêche spécifique

- Parcours mouche :
 - **Société de pêche Polisy-Balnot**

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage

Empoisonnement

- **AAPPMA Les Riceys** : env. 500 individus de truites arc en ciel en 2019 (lâcher de truite arc en ciel, truite fario et saumon de fontaine en 2018).



PEUPLEMENT PISCICOLE

Domaine piscicole

Intermédiaire

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Ombre / B5

Inventaire piscicole

5 stations au total sur la Laignes

Espèces observées sur le contexte

Barbeau fluviatile / Brochet / Carassin / Carpe commune / Chabot / Chevesne / Écrevisse américaine / Épinochette / Gardon / Goujon / Loche franche / Lamproie de planer / Ombre commun / Perche soleil / Rotengle / Spirilin / Truite fario / Tanche / Vairon / Vandoise

Espèces dominantes du contexte

Chabot / Chevesne / Loche franche / Vairon

Espèce amphihaline

Aucune

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Écrevisse américaine / Perche soleil

Biotypologie théorique /
Biotypologie observée

B5+ / B5+

Abondance en truite fario proche de la théorie et une diversité d'espèces sur le contexte.







La Laignes



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



-  Cours d'eau
-  Données piscicoles
-  Référentiel des Obstacles à l'Écoulement
-  Limite départementale
- L.214-17 Liste et Liste 2**
-  Tronçon en Liste 1
-  Tronçon en Liste 2

Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021

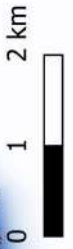




FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



-  Cours d'eau
-  Réservoir biologique
- Arrêté de protection frayère liste 1 et 2**
-  Frayère en liste 1
-  Limite départementale



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Impacts sur l'espèce repère



Facteurs limitants



12 ouvrages ou complexe d'ouvrages particulièrement contraignants, de diverses natures (Barrage et vannage église Riceys haut, déversoir plage au lion, Château de Polisy et seuils).



Banalisation des habitats et des écoulements par du curage, recalibrage, rectification sur toute la Laignes de 1970 à 1972 et sur le Ru de Saint-Firmin en 1983



STEP des Riceys non conforme en en équipement et en performance en 2020.



Contexte avec forte concentration de vignoble (augmentation du ruissellement, pollution et apport de MES).

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL



IMPACT IMPORTANT



IMPACT MODÉRÉ



IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021

Dégradé

Très perturbé

Peu perturbé

Conforme



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021

(Pas de comparaison possible car la Laignes en 2003 était intégrée dans le contexte de la Seine amont)



PRÉCONISATION D'ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Suivi thermique des masses d'eau du contexte afin de déterminer si ce paramètre est limitant pour la présence de la truite fario.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer la circulation des sédiments et des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique du cours d'eau par une diversification des écoulements (création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométrique, respect du gabarit du lit d'étiage...), prioriser le remplacement du cours d'eau sur son tracé d'origine.

Administratif & Réglementaire

Réduction des pollutions ponctuelles domestiques : Les rejets doivent être conformes aux normes d'assainissement collectif et ne pas perturber le milieu. Régulariser la conformité en équipement et en performance de la station d'épuration.

Encourager la contractualisation des MAEC pour conserver les prairies de fauche pour leurs rôles de zones tampons limitant le ruissellement et les pollutions potentielles du milieu. Éviter la mise à nu du sol entre les rangs de vignes.



Réponse du milieu



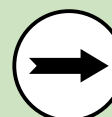
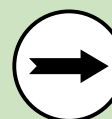
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE



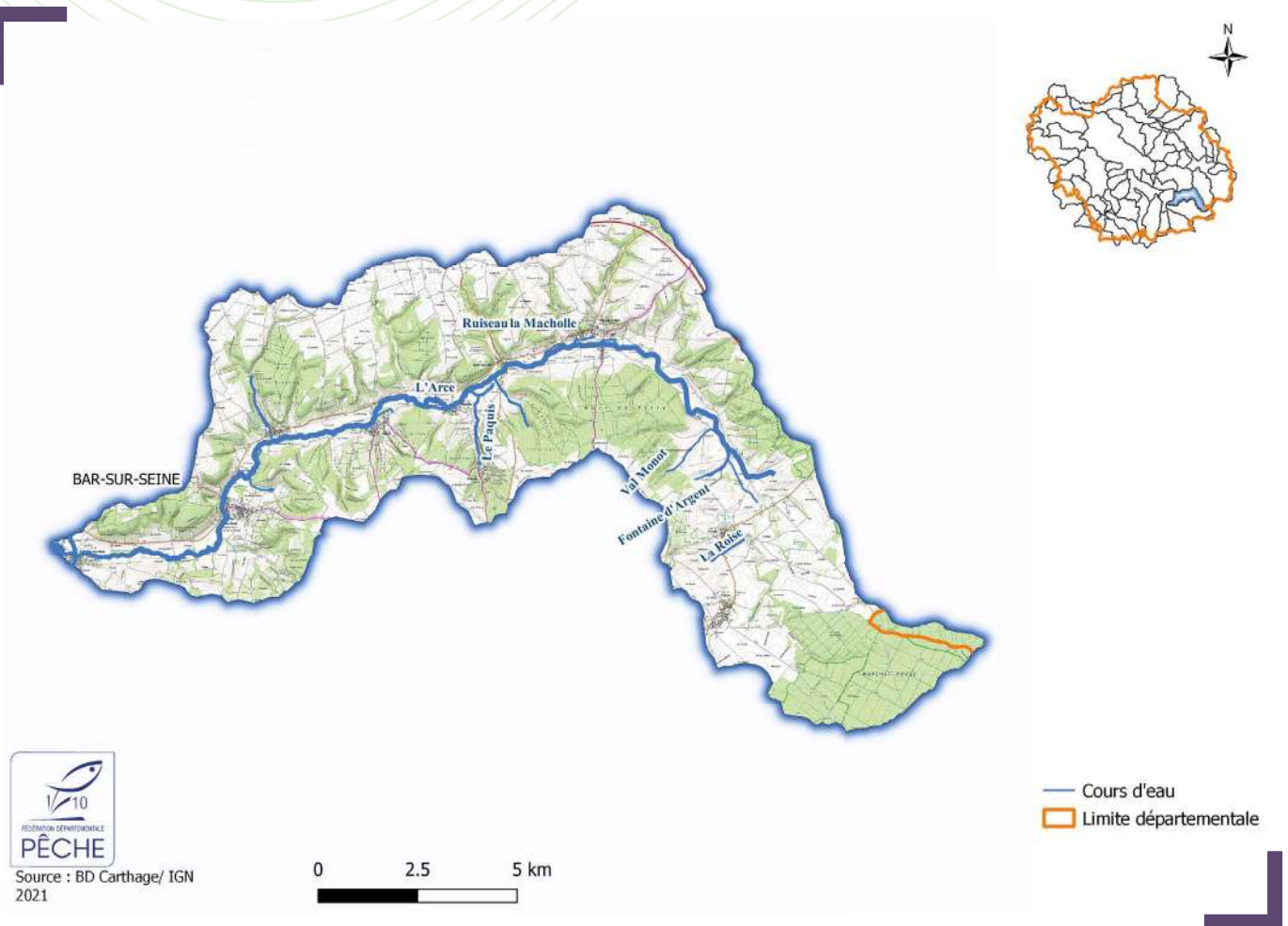
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé au Sud-Est du département, le contexte de l'Arce est un territoire à dominante agricole et plus particulièrement viticole. L'Arce, principal cours d'eau du contexte est un affluent rive droite de la Seine de première catégorie à vocation salmonicole où l'espèce repère est la truite fario. Les espèces dominantes, mises en avant par les pêches d'inventaires, sont le chabot, la truite fario et le vairon avec des abondances faibles pour la truite fario. La présence de nombreux ouvrages ainsi que d'importants travaux de curage et recalibrage dans les années 1980 viennent perturber le milieu. À cela s'ajoute, l'impact de la viticulture sur le ruissellement et l'apport de matière dans le milieu. Il en résulte de profonds dysfonctionnements hydrologiques avec des assecs estivaux réguliers et des pics de crues rapides.

Cet ensemble de facteurs limitants décline le contexte de l'Arce en état « **Très perturbé** ». L'amélioration de l'état de ce contexte passera par des projets de restauration de la continuité longitudinale couplée à des travaux de diversification des écoulements et des habitats. Une analyse des fonctionnements hydrologiques et l'explication des phénomènes d'assec est à favoriser. Parallèlement, il sera indispensable de travailler à l'échelle du bassin-versant pour limiter le ruissellement et les apports d'intrants. Une mise aux normes des stations d'épuration est aussi vivement encouragée.



L'Arce (Vitry-le-Croisé)

Limites du contexte

De sa source à Fontarce jusqu'à la confluence avec la Seine à Merrey-sur-Arce.

Affluents inclus dans le contexte

Val Monot / Fontaine d'Argent / La Roise /
Ru de l'étang / Ru de la Macholle / Le Pâquis /
Ru de Gironde

Longueur du réseau hydrographique

L'Arce = 27 km
(34 km avec les affluents)

Surface du contexte

121 km²

Hydrologie

Pas de station de mesure

Contexte à enjeux quantitatifs forts

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : Non déterminé
- **AEP** : 98 993 m³ pour 4 points de prélèvements en 2018.

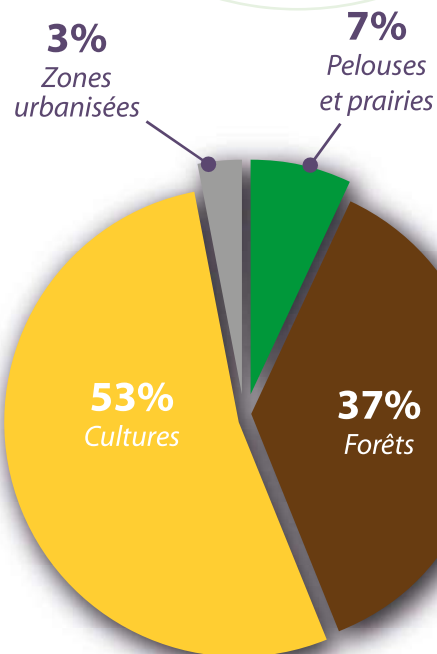
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 251 m NGF
- **Altitude aval** = 151 m NGF
- **Pente** = 3,93 ‰
- **Obstacle** = 17 ouvrages sur l'axe principal avec 10 m de hauteur de chute (donnée acquise pour 6 ouvrages seulement). 21 obstacles référencés au total sur le contexte.
- **Taux d'étagement** = 10 % (minimisé)

Géologie

L'Arce coule sur des marno-calcaires de Kimmeridgien et du substratum du Barrois.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Bertignolles / Buxières-sur-Arce / Chacenay /
Chervey / Eguilly-sous-Bois / Fontette /
Merrey-sur-Arce / Saint-Usage /
Ville-sur-Arce / Vitry-le-Croisé

Assainissement

Collectif :

Les Fontette 1500 EH
Vitry-le-Croisé 400 EH
Ville-sur-Arce 1900 EH

Non Collectif :

Présence

ICPE

6 ICPE : 4 A / 2 E

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube
(SDDEA)

**DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS****SDAGE**

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR7-F0506000 : L'Arce** avec objectif de bon état global pour 2015. État écologique **Moyen** (mesuré avec paramètre déclassant phytosanitaire) et **Bon** état chimique (mesuré).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)**- L.214-17 Liste 1 :**

• **L'Arce** à Chervey jusqu'à la confluence avec la Seine à Merrey-sur-Arce.

- L.214-17 Liste 2 :

• **L'Arce** à Vitry-le-Croisé jusqu'à la confluence avec la Seine à Merrey-sur-Arce.

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)**- Frayère liste 1 :**

• **L'Arce et ses affluents** (Lamproie de planer/ Truite fario/ Vandoise) de sa source à Saint-Usage jusqu'à la confluence avec la Seine à Merrey-sur-Arce.

- Frayère liste 2 : Non**Poissons migrateurs**

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 (1)** : ID_Eur FR2112010
- **Réserve naturelle** : Non
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (2)** : ID Régional (13047/20075)
- **ZNIEFF II (1)** : ID Régional (20071)
- **Réservoir biologique (1)** : RB_7-F050600

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Oui
- **Enjeux de Restauration** : Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME**Classement piscicole**

1^{ère} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires**- AAPPMA réciprocitaires :**

• **Ville-sur-Arce** de l'aval de Saint Usage à l'aval de Ville-sur-Arce (40 membres en 2019)

- AAPPMA non réciprocitaires :

• **Bar-sur-Seine** à Merrey-sur-Arce (520 membres en 2019)

- Société de pêche privée : Non**Parcours de pêche spécifique**

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage

Empoisonnement

- **AAPPMA Bar-sur-Seine** : 20 kg de truite fario.
- **AAPPMA de Ville-sur-Arce** : mixte de 80 kg de truite fario, saumon de fontaine et truite tigrée.



PEUPEMENT PISCICOLE

Domaine piscicole

Salmonicole

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Truite et à Ombre / B4+ à B5-

Inventaire piscicole

2 stations au total sur l'Arce

Espèces observées sur le contexte

Chabot / Épinoche / Loche franche /
Truite fario / Vairon

Espèces dominantes du contexte

Chabot / Truite fario / Vairon

Espèce amphihaline

Aucune

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Aucune

Biotypologie théorique /
Biotypologie observée

B4+ à B5- / B4

Peuplement zone à truite possédant entre 3 et 5 espèces sur le contexte. Peuplement ne répondant pas aux attentes en termes de nombre d'espèce et d'abondance.



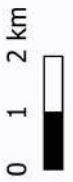
 L'Arce (Buxières-sur-Arce)



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



- Cours d'eau
- Données piscicoles
- Référentiel des Obstacles à l'Écoulement
- Limite départementale
- L.214-17 Liste et Liste 2**
- Tronçon en Liste 1
- Tronçon en Liste 2



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



BAR-SUR-SEINE

-  Cours d'eau
-  Réservoir biologique
- Arrêté de protection frayère liste 1 et 2**
-  Frayère en liste 1
-  Limite départementale



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Impacts sur l'espèce repère



Facteurs limitants



Ouvrages bloquants sur le contexte avec sous-estimation du taux d'étagement.



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage, rectification sur tout le linéaire de l'Arce dans les années 1980.



Viticulture impactant le milieu par l'augmentation des ruissellements avec apport d'intrants et de particules fines.

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL



IMPACT IMPORTANT



IMPACT MODÉRÉ



IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021

Dégradé

Très perturbé

Peu perturbé

Conforme



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



DÉGRADATION



PRÉCONISATION D'ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Suivi thermique pour déterminer si, sur ce contexte, il s'agit d'un facteur limitant pour la truite fario et ses espèces d'accompagnement.

Réflexion et étude de l'impact de l'agriculture et la viticulture sur le cours d'eau. La qualité chimique de l'eau est acceptable seulement les algues filamenteuses sont présentes de plus en plus précocement sur une grosse partie du contexte.

Évaluation et Définition du Débit Minimum biologique (DMB).

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des obstacles pour améliorer le transport sédimentaire la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique des écoulements (mise dans le lit d'origine, reméandrer et diversifier les habitats en priorisant la recherche de la pente d'équilibre).

Administratif & Réglementaire

Encourager la contractualisation des MAEC pour conserver les prairies de fauches et favoriser des zones inondables non boisées. Mise en place de systèmes permettant de réduire le ruissellement avec par exemple des inter-rangs de vignes enherbées.



Réponse du milieu



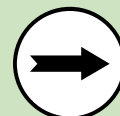
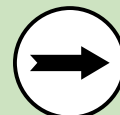
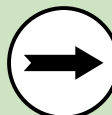
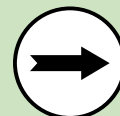
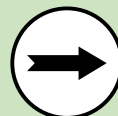
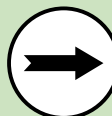
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE



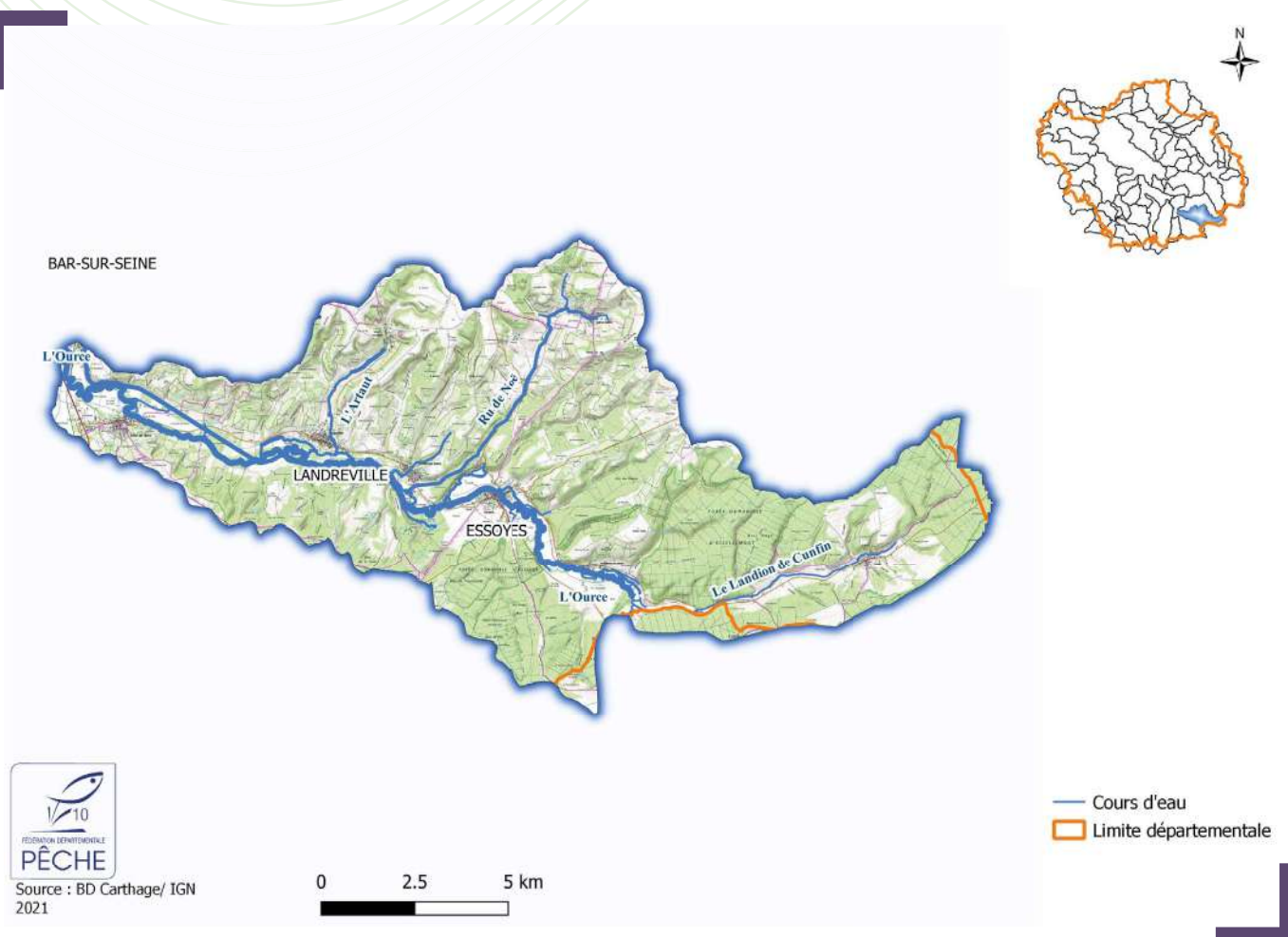
AMÉLIORATION



SANS EFFET

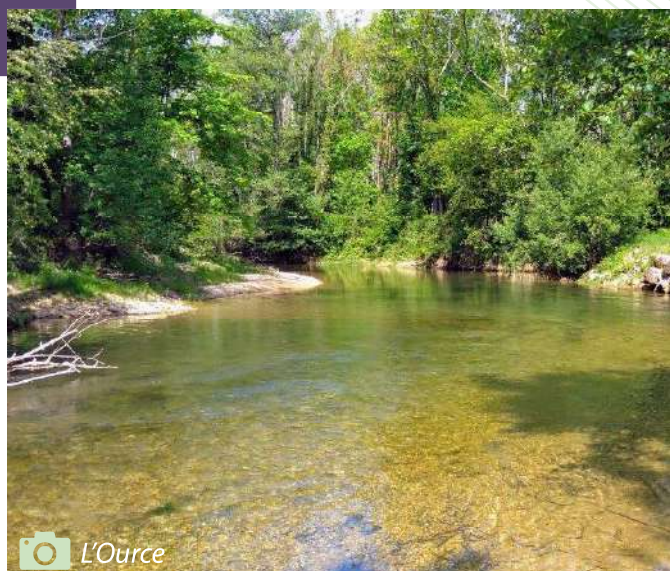


LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé au Sud-Est du département, le contexte de l'Ource se compose de la partie auboise de la rivière Ource qui afflue en rive droite de la Seine. Son territoire possède des zones de cultures importantes à dominante viticole. Des patches de forêt ou de boisement plus clairsemés viennent compléter le paysage. Les cours d'eau du contexte appartiennent au domaine salmonicole de première catégorie piscicole avec pour espèce repère la truite fario. Les pêches d'inventaires montrent la présence des espèces typiques de ce milieu : chabots, loches franches, blageons et truites fario. Cependant, les abondances obtenues sont majoritairement plus faibles que celles attendues. La présence d'espèces du domaine intermédiaire est également observée, témoignant d'une légère dérive du peuplement piscicole. Ceci peut s'expliquer par le fort aménagement de l'Ource avec de multiples bras court-circuitant le chenal principal via des ouvrages bloquants. Au-delà des paramètres géomorphologiques, l'occupation du sol faiblement boisée avec des coteaux en pente dépourvus de haies entre les parcelles favorise l'apport en sédiments fins par un ruissellement accru, fortement nuisible au cycle biologique de la truite fario. Parallèlement, le SDAGE met en avant une présence de HAP dans toutes les eaux du contexte. C'est pourquoi le contexte piscicole de l'Ource est classé en état « **Très perturbé** ». L'amélioration de la qualité du milieu passera par un travail de fond sur les contraintes de continuité écologique via des travaux de restauration. Des actions devront être menées sur les zones de cultures pour limiter les ruissellements avec par exemple l'implantation de haies entre les parcelles et la conservation de zones enherbées entre les rangs de vignes.



Limites du contexte

De la confluence avec le Landion de Cunfin (compris) en amont de Verpillières-sur-Ource jusqu'à la confluence avec la Seine.

Affluents inclus dans le contexte

L'Artaut / Ru de Noé / Landion de Cunfin

Longueur du réseau hydrographique

L'Ource en partie auboise = 26 km
(56 km avec les affluents et dérivations)

Surface du contexte

140 km²

Hydrologie

L'Ource à Autricourt H0321030 :

- **QMNA5** = 0,39 m³/s
- **Module** = 6,23 m³/s
- **Q2** = 37 m³/s

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : Non référencé sur le contexte bien qu'existant.
- **AEP** : 7 captages pour 823 253 m³ en 2018 dont 1 captage prioritaire qui exporte l'eau vers l'agglomération troyenne.

Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 191 m NGF
- **Altitude aval** = 152 m NGF
- **Pente** = 1,5 ‰
- **Obstacle** = 17 ouvrages ou complexes d'ouvrages sur l'axe principal pour 9,8 m de hauteur de chute (6 hauteurs d'ouvrage sur les 17) et 34 obstacles

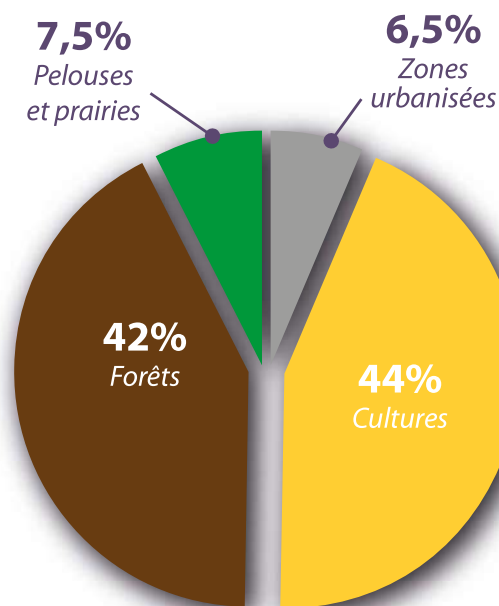
référéncés sur la totalité du contexte.

- **Taux d'étagement** = 25 % (sous-estimé)

Géologie

L'Ource s'écoule d'amont en aval sur du calcaire de l'Argovien, du Rauracien et du Séquanien puis sur du marno-calcaire du Kimmeridgien.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Celles-sur-Ource / Essoyes / Landreville / Loches-sur-Ource / Noé-les-Mallets / Verpillières-sur-Ource / Viviers-sur-Artaut

Assainissement

Collectif :	Non Collectif :
Loches-sur-Ource 4200 EH	Présence
Celles-sur-Ource 2300 EH	
Cunfin 300 EH	

ICPE

1 ICPE : 1 A (Union Auboise)

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA)

**DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS****SDAGE**

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR6 : L'Ource** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Moyen** (mesuré avec problématique phytosanitaire) / **Bon** état chimique (mesuré).
- **FRHR6-F0470600 : Ru de Noé** avec objectif de bon état global pour 2027. **Bon** état écologique (mesuré) / **Bon** état chimique (extrapolé).
- **FRHR6-F0483000 : L'Artaut** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Mauvais** (mesuré avec paramètre déclassant I2M2) / **Bon** état chimique (extrapolé).
- **FRHR6-F0450600 : Landion de Cunfin** avec objectif de bon état global pour 2027. **Bon** état écologique (mesuré) et chimique (extrapolé).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1 et 2 :**
 - **L'Ource** de sa source jusqu'à la confluence avec la Seine.

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1 :**
 - **L'Ource** (Chabot / Lamproie de planer / Ombre commun / Truite fario / Vandoise) de Verpillières-sur-Ource jusqu'à la confluence avec la Seine à Merrey-sur-Seine.
 - **Le Ru de Noé** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de sa source à Noéles-Mallets jusqu'à la confluence avec l'Ource à Loches-sur-Ource.
 - **L'Artaut** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de sa source à Viviers-sur-Artaut à la confluence avec l'Ource à Landreville.

- **Frayère liste 2 :** Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 (1) :** ID_Eur FR2112010
- **Réserve naturelle :** Non
- **Arrêté de protection de biotope :** Non
- **ZNIEFF I (11) :** ID Régional (20101/20103/20194/8974/708/713/712/20099/8944/8973/20004)
- **ZNIEFF II (2) :** ID Régional (8946/20236)
- **Réservoir biologique (2) :** RB_6_2 / RB_6_1

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation :** Oui
- **Enjeux de Restauration :** Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME**Classement piscicole**

1^{ère} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciprocitaine :** Non
- **AAPPMA non réciprocitaine :**
 - **Bar-sur-Seine** (520 membres en 2019)
- **Société de pêche privée :**
 - **Verpillières-sur-Ource** (25 membres).

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

**Type de gestion appliquée
les 5 dernières années**

Usage

Empoisonnement

- **AAPPMA Bar-sur-Seine** : 560 Kg de truite fario par an environ.
- **Société privée de Verpillières-sur-Ource** : 60 kg de truite arc-en-ciel par an.

PEUPELEMENT PISCICOLE**Domaine piscicole**

Salmonicole

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Ombre commun

**Zonation piscicole (Huet,1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)**

Zone à Truite et à Ombre / B4 à B5

Inventaire piscicole

9 stations sur le contexte :

- 1 station sur l'Artaut
- 1 station sur le Ru de Noé
- 7 stations sur l'Ource

Espèces observées sur le contexte

Ablette / Blageon / Barbeau fluviatile /
Breme bordelière / Brochet / Carpe miroir / Cha-
bot / Chevesne / Écrevisse américaine /
Épinoche / Épinochette / Gardon /
Goujon / Loche franche / Lamproie de planer /
Ombre commun / Perche commune /
Rotengle / Spirlin / Truite fario / Tanche /
Vairon / Vandoise

Espèces dominantes du contexte

Blageon / Chabot / Loche franche / Vairon

Espèce amphihaline

Aucune

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Écrevisse américaine

**Biotypologie théorique /
Biotypologie observée**

B4+ à B5+ / B4+ à B6+
Légère dérive avec des espèces de milieu
intermédiaire mais à nuancer avec la proximité
de la Seine et son influence sur
les peuplements.



L'Ource



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



BAR-SUR-SEINE



— Cours d'eau

Données piscicoles

Référentiel des Obstacles à l'Écoulement

Limite départementale

L.214-17 Liste et Liste 2

Tronçon en Liste 1

Tronçon en Liste 2

0 1 2 km



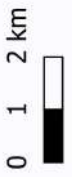
Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



-  Cours d'eau
-  Réservoir biologique
- Arrêté de protection frayère liste 1 et 2**
-  Frayère en liste 1
-  Limite départementale



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Facteurs limitants



Ouvrages bloquants sur le contexte (barrage de Loches-sur-Ource, ouvrages de Landreville, ouvrages d'Essoyes et Verpillières-sur-Ource).



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage, et rectification sur tous les affluents de l'Ource et une grande portion du cours principal.



Stations d'épurations de Loches-sur-Ource et de Celles-sur-Ource non conforme en performance en 2020.



Problématique de ruissellement sur le contexte avec des apports de matière dans les cours d'eau et la pollution du milieu par des phytosanitaires.



Impacts sur l'espèce repère

RECRUTEMENT	CROISSANCE	ACCUEIL
I	I	I
I	I	I
M	M	F
M	M	F

I M F
 IMPACT IMPORTANT IMPACT MODÉRÉ IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021

Dégradé **Très perturbé** Peu perturbé Conforme



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



STABLE



PRÉCONISATION D'ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Suivi thermique pour déterminer si, sur ce contexte, il s'agit d'un facteur limitant pour la truite fario et ses espèces d'accompagnement. Sur l'axe principal et un ou plusieurs affluents.

Évaluation et Définition du Débit Minimum biologique (DMB).

Évaluation du pouvoir érosif et ruissellement sur le contexte afin d'apporter des solutions adaptées.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer la circulation des sédiments et des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique du cours d'eau par une diversification des écoulements (création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques, ...), remplacement du cours d'eau dans son lit d'origine. Les travaux pourront être axés sur les affluents de l'Ource car ils limiteraient les phénomènes de ruissellement, inondations afin de retrouver des fonctionnalités « naturelles ».

Administratif & Réglementaire

Réduction des pollutions ponctuelles domestiques : Les rejets doivent être conformes aux normes d'assainissement collectif et ne pas perturber le milieu.



Réponse du milieu



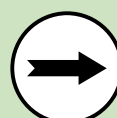
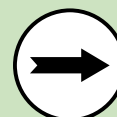
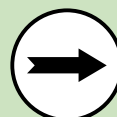
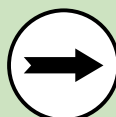
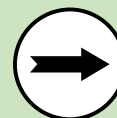
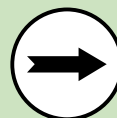
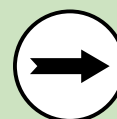
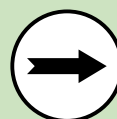
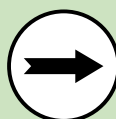
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE (sur l'Ource et sur les affluents)



AMÉLIORATION



SANS EFFET